

Délégation interministérielle à la ville (DIV)
Conseil national des villes (CNV)
Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC/Montréal)

COLLOQUE

Prévention de la délinquance : bonnes pratiques et coopération

11 février 2009 — Hôtel de Ville de Paris

Animation de la matinée : Brigitte Raynaud, chef du département Prévention de la délinquance et citoyenneté à la Délégation interministérielle à la Ville

Ouverture du colloque

Georges Sarre, ancien ministre, adjoint au maire de Paris, chargé de la sécurité et de la Prévention

Présentation du Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC)

Valérie Sagant, directrice générale du CIPC et Serges Bruneau, directeur de programme

Débat avec l'assemblée

Table ronde – « L'appropriation des bonnes pratiques »

→ Valorisation des expériences étrangères en France

- par les municipalités

Analyse spatiale de la délinquance (géo-criminalité), présentée par Serge Colombié, directeur de la prévention et de la sécurité, mairie de Drancy

Des outils de diagnostic favorisant la concertation locale : l'expérience du programme d'échanges entre les villes de Bordeaux, Liège et Montréal (« Manuel pour l'action locale », CIPC, 2007), présenté par Véronique Fayet, adjointe au maire de Bordeaux, chargée des politiques de solidarité, de santé et des seniors

L'aide aux victimes vue de l'étranger et transposée en France, présenté par Olivia Mons, directrice de la communication de l'Inavem (Institut national d'aide aux victimes et de médiation)

- par le niveau national

Les marches exploratoires dans le domaine de la sécurité des femmes, présenté par Serge Nédelec, chargé de mission à la Div

→ Valorisation des expériences françaises à l'étranger

Le recours à l'expertise du CIPC par la Sûreté du Québec, présenté par José Bernard, conseiller stratégique en sécurité publique à la Délégation générale du Québec

Les correspondants de nuit, présenté par Julien Hegly Delfour, chef du bureau des correspondants de nuit, Ville de Paris

La formation des policiers à la politique de la ville et les intervenants sociaux dans les commissariats de police et les unités de gendarmerie, présenté par Brigitte Raynaud, Div

Animation de l'après-midi : Bernard Loche, journaliste

Table ronde — Rapport de mission du CNV à Montréal : « Prévention de la délinquance, mobilisation civile et recherche de la juste peine »

Introduction, par Claudine Bansept, rapporteure, chargée de mission au CNV

Interventions des membres de la délégation du CNV à Montréal (28 sept. / 3 oct. 2008) :

La police communautaire : modes d'intervention, relations avec la délinquance, avec les communautés, liens avec la municipalité, présenté par Jean-Pierre Blazy, maire de Gonesse

La justice alternative, le système correctionnel pour les adolescents et le système des libérations conditionnelles, présenté par Jean-Amédée Lathoud, procureur général près la Cour d'appel de Versailles

L'implication des communautés et des entreprises dans l'action préventive et répressive, la médiation citoyenne, présenté par Étienne Varaut, vice-président de l'Inter-Réseaux développement social urbain (IRDSU), et Mansour Zoberi, responsable du service politique de la ville, solidarité, diversité et égalité des chances, groupe Casino

L'approche démocratique, la construction d'une politique ministérielle, les principes structurant de l'action communautaire, ministérielle et des collectivités territoriales, les stratégies, présenté par Xavier Lemoine, maire de Montfermeil

Conclusion de la table ronde, par Maurice Charrier, vice-président du CNV, maire de Vaulx-en-Velin,

Débat avec l'assemblée

Table ronde — « Mise en commun des coopérations et coopérations ultérieures »

Introduction, par Pierre Berton, secrétaire général du Conseil national des villes

Proposition d'un cadre de coopération - Débat avec l'assemblée, sur :

- le cadre de coopération proposé et ses enrichissements,
- l'identification des domaines de coopération possibles.

Interventions de partenaires

Quel peut être le portage des coopérations ultérieures ?

Didier Leschi, chef de service du Sadjav (service de l'accès au droit et à la justice et de l'aide aux victimes), ministère de la Justice

Manuel Palacio, détaché par la Protection judiciaire de la jeunesse comme conseiller auprès de l'Inhes (Institut national des hautes études de sécurité)

Claudine Bansept, CNV

Valérie Sagant, CIPC

Clôture du colloque

José Bernard, représentant de la Délégation générale du Québec à Paris

Sandelle Scrimshaw, ministre plénipotentiaire de l'Ambassade du Canada à Paris

Accueil

Brigitte Raynaud, chef du département Prévention de la délinquance et citoyenneté au sein de la Div, introduit cette journée consacrée à la délinquance sous l'angle des bonnes pratiques et de la coopération, qui commencera par une restitution de l'ensemble des travaux du Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC), basé à Montréal. Cette organisation, au cours de ses quinze années d'existence, a mené de nombreux travaux et réflexions très enrichissants. Suivront des illustrations de la manière dont ces travaux ont été mis en œuvre localement par les municipalités, mais aussi, au plan national, par la Div. La mairie de Paris présentera également certains projets mis en application qui méritent d'être valorisés.

Sous la présidence Maurice Charrier, vice-président du Conseil national des villes, la journée continuera avec le rapport de mission du CNV établi dans le cadre d'un déplacement à Montréal pour y étudier concrètement l'approche de la prévention de la délinquance et les enseignements qui peuvent en être tirés en France en matière de législation et de pratiques. Les participants seront ensuite invités à réfléchir au renforcement des coopérations existantes et à en dégager de nouvelles. Des propositions concrètes en termes de partenariats pourront être établies.

Ouverture

Georges Sarre, ancien ministre, adjoint au maire de Paris en charge de la sécurité et de la prévention, ouvre la manifestation en saluant les élus et fonctionnaires de police présents et tous ceux qui réfléchissent et travaillent sur la prévention. Il souligne les difficultés fortes et nouvelles auxquelles ils sont confrontés, eu égard à la situation économique et sociale. Sur la base des rapports présentés en 2008, cette rencontre doit permettre d'échanger, réfléchir, proposer et agir. Traiter de la coopération internationale en matière de prévention est une rude tâche. L'échange des bonnes pratiques doit toujours être réaffirmé : le transfert d'un territoire à un autre d'actions innovantes, testées puisqu'évaluées positivement, fait partie intégrante d'un programme global de prévention.

Les conséquences de la crise en termes de chômage et de difficultés sociales amènent agressivité et violence, affectant un lien social déjà distendu. D'où la nécessité de prévenir la criminalité au quotidien face à l'explosion de violence réelle et potentielle. Il convient donc de construire une prévention quotidienne au même titre qu'une sécurité quotidienne, car la prévention est un impératif, surtout en temps de crise. À Paris, cette prévention s'exerce 24 heures sur 24. Dans plusieurs arrondissements, des correspondants de nuit exercent une action de médiation. Ils sillonnent les rues à pied, visitent les halls d'immeuble pour prévenir les conflits et les troubles à la tranquillité publique.

La prévention implique que la menace d'une sanction a ou peut avoir un effet sur les comportements individuels. Prévenir, c'est aller au-devant pour faire obstacle, contrarier, empêcher par des précautions et des actions non coercitives visant à réduire les causes de la délinquance et les gestes de violence de toute sorte. Contestée à tort, la prévention est nécessaire, utile, aujourd'hui plus que jamais. Elle doit constituer un objectif prioritaire de l'action publique.

De nombreux programmes concourent à réduire la délinquance : médiation, aide aux victimes, prévention de la récidive, prévention des conduites à risque, amélioration du paysage urbain. Ils permettent d'agir sur deux axes complémentaires :

- la prévention situationnelle et dissuasive, dont l'objet est de décourager les individus de commettre des infractions au moyen de dispositifs matériels de détection et de clôture des espaces ;
- la prévention éducative et sociale, tournée vers les personnes, dont l'objet est d'agir sur les facteurs de l'origine des parcours délinquants, malheureusement nombreux.

L'objectif premier et spécifique des politiques de prévention de la délinquance est de viser directement la non-réalisation d'actes violents et de rechercher à avoir des effets directs sur eux. Les autres politiques d'intégration : sociale, de santé, d'emploi, répondent à d'autres besoins sociétaux, agissent

sur le lien social et produisent, directement ou indirectement, à travers leur propre stratégie, des effets sur la délinquance.

Dans ce cadre, quel est le rôle de la mairie de Paris ? La loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance confie au maire l'animation de la politique de la prévention sur le territoire communal. Il en coordonne la mise en œuvre dans le respect des compétences de l'État et de l'autorité judiciaire. À Paris, l'animation est partagée entre le maire et le préfet, qui se rencontrent régulièrement. Le fait d'avoir confié l'animation de cette politique au maire, largement reconnu par les citoyens, est une initiative pertinente. Reconnaître qu'il est le pivot, c'est reconnaître la nécessité de territorialiser l'action publique et de répondre aux attentes des habitants. Le maire y contribue.

En a-t-il les moyens ? Sans doute pas assez. Il se heurte aux difficultés financières des collectivités locales et même de l'État. Dans un contexte où il reste des débats de doctrine et des querelles de visibilité entre institutions, les enjeux sont réels pour coordonner les actions, avoir des objectifs communs, définir des axes d'intervention partagés et élaborer des indicateurs acceptés par tous. Des efforts restent à entreprendre et des méthodes de travail à instaurer. À travers le recueil des bonnes pratiques, le CIPC apporte sa pierre à l'édifice.

Dans une société où la violence est de plus en plus inquiétante, comment analyser finement ses expressions, et notamment les violences physiques et les violences de groupe ? Face à ces phénomènes en augmentation, il faut agir au plus tôt et au plus près des mineurs. La fermeté, l'autorité, la sanction et l'éducation doivent être réconciliées. La prévention de l'absentéisme et du décrochage scolaire est une priorité. À Paris, il est des cas difficiles à situer en amont et qui ne sont connus qu'une fois qu'il y a rupture. Il convient donc de sécuriser et d'assurer les parcours scolaires. L'Éducation nationale a une responsabilité en matière de formation des futurs citoyens. L'enseignement des savoirs, l'apprentissage de la langue et sa maîtrise, l'appropriation des règles structurent les individus et sont, par essence, de la prévention. Tout individu reste marqué par ce qu'on lui a inculqué à l'école, ne seraient-ce que des gestes aussi simples que celui de se laver les mains avant de passer à table. Aujourd'hui, il y a des reprises à faire dans des comportements hérités d'un certain abandon. Dans une société qui se disloque et s'atomise sous l'effet du chômage, de l'exploitation des inégalités, du recul du fait national et notamment de la fin de la conscription, l'école et la prévention sont des gages de maintien de l'ordre et d'une cohésion nationale mise à mal par une crise économique dramatique. Il est nécessaire d'avoir l'esprit large et des convictions fortes pour aborder ces enjeux. Il n'y a pas de solution miracle : il faut beaucoup d'humilité, être toujours plus actif, plus volontaire, plus avisé.

Brigitte Raynaud souligne que la prévention de la délinquance est une problématique qui intéresse tout le monde, populations des quartiers « sensibles » ou non, et qu'elle constitue une préoccupation majeure de la politique de la ville. La représentation, lors de cette journée, des ministères de l'Intérieur et de la Justice, des associations, des élus, des professionnels concernés par cette thématique et du monde de l'entreprise, également partie prenante en matière de réinsertion, témoigne de cette mobilisation.

Le Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC)

Valérie Sagant, directrice générale du CIPC, salue la présence d'une ancienne présidente du CIPC, Myriam Ezratti. Elle présente cet organisme, créé à l'initiative des gouvernements du Canada, du Québec et de la France pour favoriser les échanges internationaux dans le domaine de la prévention de la criminalité et promouvoir toutes les pratiques qui paraissent innovantes et prometteuses. L'organisation regroupe les gouvernements de divers pays (Argentine, Australie, Chili, Afrique du Sud, plusieurs pays européens...) ainsi que des villes (dont celles de Paris et de Montréal), des organisations spécialisées dans le domaine de la prévention ou des domaines proches ainsi que des centres de recherches. Le CIPC se situe donc à la croisée du monde gouvernemental, du monde de la recherche, des praticiens, des professionnels de terrain et des organisations de la société civile. Au Québec, le terme d'« organisme communautaire » est fréquemment employé. Il se réfère à la

conception anglaise de la communauté, *community safety*, qui n'a pas du tout le même sens qu'en France. Elle désigne le quartier, le lieu où l'on vit, un ensemble de personnes qui partagent les mêmes intérêts ou la même origine ethnoculturelle. Cette notion couvre donc un spectre beaucoup plus large qu'en France. Les « organismes communautaires » font vraiment référence aux associations de terrain, qui travaillent au plus proche des populations. Le terme a une connotation plutôt positive.

Le CIPC exerce trois types d'activités principales :

- centre de connaissances, donc de ressources, sur ce qui se pratique en matière de prévention ;
- centre d'expertise : le CIPC donne des conseils en matière de prévention, particulièrement aux agences des Nations unies. Cette vocation est à l'origine même de sa création ;
- centre de coopération, pour soutenir les acteurs locaux et nationaux dans la mise en œuvre des pratiques de prévention.

Présentation du rapport international sur la « Prévention de la criminalité et sécurité quotidienne, tendances et perspectives », CIPC, 2008

Dans le domaine de la connaissance, le CIPC a publié, en 2008, son premier rapport international sur la prévention de la criminalité, destiné à fournir un panorama de ce qui se fait dans le monde en matière de prévention et à en tirer les principales tendances. Ce rapport s'appuie sur des documents publiés, mais aussi sur la littérature grise depuis 2002. Les études ont surtout été centrées sur l'Europe, l'Australie, l'Amérique du Nord, l'Amérique latine, l'Amérique centrale, les Caraïbes et une grande partie des pays africains. Hormis dans les pays européens, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et l'Amérique du Nord, il existe peu de données disponibles et elles ne sont pas toujours fiables.

Quelques conclusions majeures du rapport :

1. Progressivement, s'est constitué un corpus de normes internationales en matière de prévention de la délinquance : il existe des principes directeurs, d'ailleurs largement inspirés des politiques publiques françaises et des principes mis en place à partir des années quatre-vingts par Gilbert Bonnemaison, qui fut ensuite le premier président du CIPC. Ils reposent sur l'importance du partenariat, du rôle de l'échelon local, des élus et professionnels locaux ainsi que de leur articulation avec l'échelon national, mais aussi sur l'importance de la pluralité des types de prévention (situationnelle, sociale).

2. Le nombre de pays qui, au niveau national, ont mis en œuvre des stratégies « intégrées », « globales », « transversales » ou « interministérielles » de prévention de la délinquance a beaucoup évolué. En 1999, le CIPC recensait neuf pays assez exemplaires par le caractère complet de leur stratégie. En 2008, ils étaient quarante-deux. Cette évolution n'est pas sans paradoxe, notamment dans les pays occidentaux, au sens large (Australie incluse). En effet, parallèlement à la poursuite de ces stratégies de prévention, il y a eu, dans ces pays, au cours des dix ou quinze dernières années, un mouvement qui se poursuit encore de criminalisation d'un certain nombre de comportements, et donc le renforcement des dispositifs de répression. Dans les autres pays du monde, se dégage un intérêt plus marqué pour les stratégies de prévention : Salvador, Mexique ou Colombie ont poussé très loin des stratégies de lutte contre les trafics organisés et la criminalité ; ils souhaitent aujourd'hui rééquilibrer cette approche avec des stratégies de prévention et d'insertion.

3. L'intérêt et l'efficacité des stratégies locales sont indiscutables lorsqu'elles sont articulées et qu'il ne s'agit pas d'un travail en silo. C'est une évidence dans de nombreuses collectivités en France ou en Norvège, qui sont des pays très développés où le taux de criminalité est assez bas, mais aussi dans des pays où il est extrêmement élevé. Le terme de « criminalité » est ici employé au sens générique, qui correspond davantage à celui de « délinquance », en France. En effet, au niveau international, le terme « criminalité » ne désigne pas des faits plus graves que les délits.

Ainsi, à Bogóta, dont la réputation en matière de sécurité quotidienne n'est pas excellente, le taux d'homicides a été divisé par quatre en dix ans. Il reste élevé : de 80 pour 100 000 habitants, il est passé à 23 pour 100 000 habitants. En France, il est de moins de 1 pour 100 000 habitants. Néanmoins, cette

diminution est exceptionnelle et résulte de politiques locales poursuivies par des maires qui ont changé, mais qui ont maintenu ces orientations.

4. Enfin, malgré ce mouvement et malgré l'augmentation de la connaissance en matière de prévention, elle reste un domaine relativement jeune, qui remonte à moins de quatre décennies. De ce fait, dans le domaine de la recherche, les études en prévention demeurent assez parcellaires et peu identifiées dans les milieux universitaires. Les politiques publiques ont une bonne antériorité, mais se heurtent encore à des difficultés de mise en œuvre concrète et des évolutions de culture professionnelle.

Il a été dit qu'il n'y avait pas de solution miracle, mais il existe un fort besoin de former, de créer des outils, de faire évoluer les cultures professionnelles. À cet égard, trois exemples significatifs peuvent être cités :

→ Le rôle de la police en prévention : l'étude internationale menée par le CIPC a montré que dans la quasi-totalité des pays qui ont une stratégie nationale de prévention, la police dans son ensemble – sans entrer dans le débat police nationale / police locale – est présentée comme le premier acteur de la prévention. Or, tous disent leur difficulté à préciser concrètement quel est ce rôle, à former et à modifier en profondeur les cultures et pratiques professionnelles. Certes, il s'agit de visibilité, de patrouilles, d'accueil, de relations avec le public mais aussi, au-delà, de la manière dont on intègre cela dans tous les modes d'intervention de la police. Beaucoup de recherches et d'initiatives sont menées en France, mais aussi ailleurs : c'est une grande priorité, mais en même temps, il y a encore beaucoup de marge de progression pour parvenir à faire entrer cela dans les mœurs au quotidien.

→ Une autre tendance internationale peut s'observer dans le domaine de la sécurité des femmes, l'un des rares où la prévention soit une préoccupation universelle, contrairement à certains autres, où les disparités régionales entre des pays d'Afrique ou d'Amérique latine et les pays occidentaux sont grandes. Les enquêtes de victimisation internationales en la matière montrent qu'entre un tiers et deux tiers des femmes, dans les pays étudiés, déclarent avoir été victimes d'une violence de quelque type que ce soit dans les douze mois qui ont précédé l'enquête. De nombreux outils législatifs sont développés, notamment en France, et encore récemment : éviction du conjoint violent, aggravation des peines, mais aussi, au Nicaragua ou au Costa Rica, campagnes de sensibilisation menées en direction des hommes et des garçons pour changer la conception des femmes et la culture à l'égard de l'égalité entre hommes et femmes afin d'avoir un impact sur les violences. Il s'agit aussi de mieux comprendre les besoins de sécurité des femmes et de savoir comment intervenir, où sont les lieux qui inquiètent, dans la ville. D'où l'intérêt d'outils comme les marches exploratoires.

→ Le besoin de structures pour aider à la résolution des conflits, à la médiation : les maisons de la justice et du droit, produit français qui fonctionne bien, les structures de médiation comme les correspondants de nuit ou la médiation de jour ont fait des petits dans le monde entier. Par exemple, en Colombie, depuis 1995, quarante maisons de la justice et du droit ont été créées. Il y en a également beaucoup au Costa Rica, en Uruguay, en Argentine et à Dakar. En Afrique du Sud, il existe des structures approchantes, les *Community Peace Centers*, qui sont vraiment dédiés à la résolution des conflits, aux enjeux de proximité et à la formation sur les droits.

Tels sont les éléments analysés dans ce rapport international, qui est accompagné d'un recueil de soixante pratiques en provenance de trente pays différents, sur les questions du rôle de la police en prévention, de l'intervention auprès des jeunes, de la prévention auprès des gangs de rue et bandes de jeunes, de la sécurité des femmes, de l'aide aux victimes... L'objectif n'est pas de réaliser un classement par pays mais de réaliser une photographie et de promouvoir les pratiques les plus intéressantes. Certes, elles ne peuvent se dupliquer d'un pays à l'autre, mais des éléments clés permettent d'avoir de nouvelles idées, de prendre contact avec les personnes qui les développent et de voir si l'on peut s'en inspirer localement.

Une mission d'expert auprès des Nations unies

C'est la deuxième grande mission du CIPC. Le rapport international qu'il a réalisé a été soutenu et promu par deux agences onusiennes, essentiellement : l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime, basé à Vienne, et Onu-Habitat, agence chargée de toutes les questions sur le développement urbain. Le CIPC a entamé la production de son deuxième rapport international, qui sera présenté lors du prochain congrès des Nations unies, en avril 2010. Il portera sur la prévention de la criminalité et la justice pénale. À l'origine de sa création, le CIPC a largement été promu par les Nations unies pour être un institut vraiment spécialisé sur les questions de la criminalité. Beaucoup d'instituts existent déjà au niveau international sur la justice pénale, la lutte contre le trafic, mais il n'y en avait aucun sur la prévention. Le CIPC est venu combler cette lacune. Il fait partie d'un réseau, est affilié aux Nations unies, est chargé de s'occuper de l'atelier consacré à la prévention à chacun de leurs congrès et de réaliser des guides, des manuels diffusés dans six à neuf langues officielles.

Le CIPC exerce également cette mission d'expertise auprès de plusieurs organisations internationales : la Banque interaméricaine de développement, par exemple, accorde aux pays latino-américains des prêts conditionnés à la mise en œuvre de programmes sur les questions de prévention. Elle a demandé au CIPC de les conseiller. L'Organisation des États américains a également initié une réunion de l'ensemble des ministres chargés de la sécurité publique de toutes les Amériques, du Canada jusqu'au Chili et à l'Argentine, en passant par les Caraïbes, et a sollicité du CIPC des propositions dans le domaine de la prévention pour la déclaration finale des ministres dans ce domaine.

Un rôle de soutien dans la mise en œuvre des politiques de prévention

Ce dernier rôle du CIPC se joue à la croisée entre la recherche, les gouvernements et les praticiens de terrain. Il consiste à mettre à leur disposition son expertise internationale pour favoriser le développement des politiques de prévention, les conseiller et les soutenir. Par exemple, cette mission trouve actuellement une illustration avec le service de police de la ville de Montréal. Il n'est pas du tout l'équivalent de la police municipale de la ville de Paris, mais celui de la préfecture de police de Paris, à une moins grande échelle. Ces policiers ont donc la plénitude de la compétence, hormis en matière de criminalité trans-provinciale ou transnationale. Ils ont rencontré récemment leurs premières difficultés relatives à des émeutes urbaines : des incidents assez graves se sont produits dans un quartier de Montréal. Ils ne sont pas de même ampleur que ce qui s'est passé en France en novembre 2005 et en 2007, aux États-Unis en 1992, à Brixton ou en Australie, récemment, mais la police de Montréal s'en est inquiétée. Elle a sollicité le CIPC pour qu'il réalise très rapidement une analyse comparée entre les incidents de Montréal et les événements survenus à l'étranger et sur les conclusions qui en ont été tirées quant aux modes d'intervention de la police, afin qu'elle puisse réorienter ses actions. Elle voulait prioritairement renforcer son lien de confiance avec la population, mis à mal par ces émeutes, et remettre à plat ses modes de travail avec les communautés, donc avec les quartiers, les lieux de vie et, pour cela, avoir l'avis de partenaires communautaires locaux, de chercheurs ainsi que d'organisations internationales pour s'inspirer d'expériences étrangères. Une partie de ces travaux sera disponible publiquement, mais une autre partie recouvre des échanges purement confidentiels. L'expression est sans complaisance, avec un objectif de construction. C'est véritablement l'aboutissement et l'intérêt de tous les travaux de recherche, de compilation d'informations, d'analyse : le CIPC est directement utile, et dans un temps immédiat, à des acteurs importants.

C'est dans cet état d'esprit que le CIPC a reçu la délégation du Conseil national des villes. Les échanges qui se sont instaurés entre les représentants de la France, ceux du Québec et le CIPC, qui amenait une analyse un peu plus internationale, ont été très intéressants. C'est également l'un des objectifs de ce colloque : trouver les moyens de renforcer ces coopérations dans les domaines de prévention et de sécurité entre la France, le Québec, le Canada, et au-delà, dans une approche plus internationale.

Exemples de coopération

Serges Bruneau, directeur de programme au CIPC, présente d'autres expériences de coopération menées par le centre au cours des dernières années avec certaines villes européennes, à Montréal, au Chili ou au Salvador.

→ Le programme d'échange entre les villes de Montréal, Liège et Bordeaux

Un objet commun de travail a été défini : la question des nuisances publiques – au Québec, le terme employé est celui d'« incivilités » – liées aux problèmes de prostitution et de toxicomanie qui ont cours dans plusieurs centres urbains. Une particularité de ces échanges entre les trois villes est qu'ils se sont étendus sur trois ans. L'idée première était de croiser les regards sur les problématiques, mais aussi sur les actions menées et sur leurs évaluations. Ce programme a également permis de connaître de nouveaux métiers comme celui de « manager des nuisances publiques », attaché au bourgmestre de Liège, Willy Demeyer. Enfin, un manuel a été élaboré, qui présente l'avantage, pour les villes, d'avoir un rendu concret susceptible d'être utilisé dans chacune d'elles et transférable dans les autres. Ce manuel présente une méthodologie qui vise à résoudre un certain nombre de problèmes. Sa trame recoupe trois éléments principaux : bien connaître le sujet sur lequel on veut intervenir pour pouvoir établir ensuite un plan d'action en conséquence des problématiques identifiées et également, évaluer ces actions. Afin de bien connaître le sujet, le manuel recommande de faire des consultations, des groupes de discussion et propose à cette intention des outils très concrets aux acteurs interpellés par les problématiques, qui sont des outils nouveaux ou des outils déjà existants. Si, par exemple, un intervenant souhaite faire une consultation auprès des résidents, il trouvera dans le manuel les outils qui le lui permettent. La ville de Bordeaux dispose par exemple d'une grille très intéressante pour parler de l'insécurité aux résidents, qui peut tout à fait être utilisée dans d'autres villes.

→ Les observatoires de la criminalité

En 2004, le CIPC a reçu un financement du Centre national de prévention de la criminalité du Canada pour réaliser une étude de faisabilité sur la création d'un observatoire de la criminalité sur le territoire québécois. Ce travail a duré trois ans et a permis à la fois de bâtir la structure d'un éventuel observatoire et de dresser un panorama des problématiques liées à l'insécurité au Québec. À la suite de ce travail, le CIPC, en collaboration avec l'université du Québec, les autorités municipales et les services de police, a pu lancer la construction d'un observatoire de la criminalité à Saint-Eustache, une ville de la couronne nord de Montréal, qui est un projet de démonstration. L'idée est de reproduire le modèle de l'observatoire de Saint-Eustache pour l'appliquer à des villes de toutes les tailles.

En décembre 2007, le CIPC, l'Observatoire national de la délinquance et la Div ont organisé conjointement la première rencontre internationale sur les observatoires de la criminalité qui, contre toute attente, avait réuni près de 200 participants de 25 pays. Pour l'occasion, un annuaire d'une vingtaine d'observatoires thématiques s'intéressant aux questions de criminalité dans le monde à une échelle locale, régionale ou nationale avait été réalisé. Le CIPC a poursuivi la mise à jour de cet annuaire, qui répertorie aujourd'hui une centaine d'observatoires à travers le monde sur les questions de sécurité, dont l'Observatoire parisien de la tranquillité publique.

Cette première rencontre visait à établir un tableau des observatoires à travers le monde. La prochaine, qui se déroulera du 18 au 20 mars 2009 à Santiago du Chili, s'intéressera à la plus-value qu'apportent ces observatoires. En Amérique latine et en Amérique centrale, ces observatoires sont très prisés. L'organisation Ocavi (Observatoire centroaméricain de la violence) regroupe ainsi sept ou huit pays d'Amérique centrale qui ont un observatoire et échangent des informations.

Le Salvador, qui a un observatoire en direction des jeunes, a demandé la collaboration du CIPC pour identifier certains indicateurs. Le centre a également en perspective, pour 2009, une collaboration avec le Pnud de Haïti pour travailler à la construction, avec l'université d'État haïtienne, d'un observatoire des violences, ainsi qu'une coopération avec la Côte-d'Ivoire, qui envisage également d'en créer un.

- Autres coopérations
- En 2001, le gouvernement québécois a mis sur pied une politique ministérielle de prévention de la criminalité, qui définit plusieurs axes d'intervention, dont l'un est de développer des stratégies locales en matière de prévention de la criminalité. Le gouvernement a identifié à cet effet cinq sites pilotes où le processus défini par cette politique (identification des besoins, plan d'action, évaluation) va être expérimenté avant d'être élargi. Le CIPC a été sollicité pour faire l'évaluation de la mise en œuvre du processus sur ces sites pilotes afin d'en tirer les enseignements nécessaires pour élargir son application.
 - Au Québec, le CIPC a collaboré avec la Sûreté et la police nationale du Québec, qui ont engagé une réflexion sur l'ensemble de leur offre de services sur les questions de prévention et ont demandé au CIPC de les accompagner. Un rapport a été produit cet effet.
 - Le Chili a dernièrement élaboré une politique sur l'assistance aux victimes d'actes criminels, notamment. Au terme d'un an et demi de développements législatifs, après avoir créé des maisons d'assistance et une ligne ouverte, le gouvernement a décidé d'organiser, au mois d'août 2008, une première rencontre internationale sur l'assistance aux victimes afin d'explorer les actions menées ailleurs dans domaine. Le CIPC a été sollicité pour identifier des experts français et québécois. Yves Colleu, magistrat, et Jean-Pascal Thomasset, de l'Inavem, ont accompagné des experts québécois au Chili pour croiser les regards et échanger les pratiques sur la question. Ces deux jours de rencontre ont jeté les bases de la création d'un réseau international sur l'aide aux victimes qui devrait voir le jour au mois de juin.
 - Outre le CNV, le CIPC a des collaborations importantes avec d'autres organisations de villes : l'Union des municipalités du Québec, la Fédération québécoise des municipalités, Metropolis, qui regroupe 90 villes de plus d'un million d'habitants et avec laquelle le CIPC vient de faire une opération sur la gouvernance locale, la Fédération canadienne des municipalités, mais aussi avec la ville de Montréal, elle-même membre du CIPC.
 - Le CIPC étudie également les actions et les outils employés ailleurs dans différentes thématiques. Par exemple, le vieillissement de la population dans beaucoup de pays amène des problématiques liées à la violence, aux abus et à la maltraitance des personnes âgées, notamment dans des centres d'hébergement pour les seniors. Certaines organisations, comme le Rifvel (Réseau Internet francophone Vieillir en liberté), réseau sur les abus faits aux victimes, qui implique la France, la Belgique, la Suisse et le Québec et dont l'Inavem est un partenaire, ont développé un programme de dépistage et déployé un test qui s'appelle Odiva (Outil de dépistage et d'intervention des victimes aînées) permettant à des intervenants sociaux ou à des parents de repérer si les aînés sont victimes de maltraitance ou exposés à ce risque. Ce test a été adapté pour le service de police de la ville de Montréal afin de permettre également aux policiers de déceler ce type d'abus.

Brigitte Raynaud souligne la variété et le nombre important de ces coopérations, dont certaines vont faire l'objet d'un développement plus détaillé. Elles ont été choisies en fonction de leur lien avec la thématique de la rencontre, des préoccupations qui prévalent en France et des chiffres de la délinquance fournis par le rapport de l'OND en début d'année. Si ces chiffres évoluent à la baisse, les violences, dans leur ensemble, progressent. Outre les municipalités, ce phénomène mobilise également les ministères de l'Intérieur et de la Justice ainsi que l'ensemble du gouvernement, parce que c'est une thématique interministérielle qui nécessite des approches croisées au niveau local, mais aussi national.

Brigitte Raynaud relève également l'intérêt des observatoires, qui permettent notamment l'établissement des diagnostics nécessaires pour construire les actions à mener au travers notamment des contrats urbains de cohésion sociale, actuellement en refonte, pour prévenir la délinquance ou la récidive.

Débat avec l'assemblée

Réagissant au paradoxe de la criminalisation de certains faits dans les pays occidentaux déjà dotés de longue date de politiques de prévention, **Étienne Varaut**, vice-président de l'Inter-réseau DSU et membre du CNV, demande des exemples. **Valérie Sagant** s'appuie d'une part sur le renforcement des législations pénales à l'égard des mineurs dans de nombreux pays, sous des formes différentes : abaissement de la majorité pénale, aggravation des peines ou moindre recours à l'excuse de minorité. D'autre part, elle cite la criminalisation des « incivilités » – qualifiées plutôt de « comportements antisociaux » outre Manche –, qui a amené, en France, une loi sur les rassemblements dans les halls d'immeuble et, en Grande-Bretagne, une très forte législation, actuellement remise en question. La criminalisation a aussi été un moyen de pointer certaines problématiques, en particulier relatives à la sécurité des femmes. Pour faire émerger une préoccupation et susciter une meilleure prise en compte par les politiques publiques, la qualification de certains actes, par exemple lorsqu'il s'agit de violences intrafamiliales, a été assortie de circonstances aggravantes. Ce renforcement a été observé dans de nombreux pays.

Table ronde – « L'appropriation des bonnes pratiques »

Valorisation des expériences étrangères en France

1. Par les municipalités

Analyse spatiale de la délinquance (géo-criminalité)

Serge Colombié, directeur de la prévention et de la sécurité, mairie de Drancy, formateur au Centre national de la fonction publique territoriale sur les questions de politiques publiques de sécurité, après avoir exploré les pratiques du CIPC au mois d'août 2008, en présente une restitution sous forme d'analyse spatiale de la délinquance ou « géo-criminalité ». Il précise que son intervention ne porte pas sur le géocodage, technique qui permet d'apposer un point sur une carte à l'aide de coordonnées X et Y. Il s'agit d'un état des lieux du *crime mapping*, c'est-à-dire de l'analyse spatiale de la délinquance telle qu'elle est conçue au Québec.

Pourquoi un stage au CIPC ?

La décision de Serge Colombié est d'abord partie du constat de l'absence de véritable formation théorique, pédagogique et pratique, en France, sur le *crime mapping*. À la fin des quatre-vingt-dix, quelques travaux avaient été menés par le département « ingénierie » de l'Institut des hautes études pour la sécurité intérieure, qui ont servi de base aux diagnostics locaux de sécurité, dans le cadre des CLS. Ce département ayant disparu, les localités ont pris le relais à travers des observatoires locaux de la sécurité, mais les formations en matière de géo-criminalité n'existaient pas et l'on utilisait des outils sans faire d'analyse, que l'OND commence aujourd'hui à réaliser.

Par ailleurs, Serge Colombié avait participé à la première rencontre sur les observatoires de la criminalité, en décembre 2007. Il avait également créé un observatoire à Aulnay-sous-Bois, lorsqu'il y était responsable des questions de sécurité, qui avait été intégré au recueil produit par le CIPC.

Quels objectifs ?

Ce stage avait un double objectif :

- tenter d'établir un état des lieux sur l'utilisation de la géo-criminalité au Québec, à la fois au niveau de la recherche universitaire et au niveau opérationnel pour les forces de police ;
- recueillir, auprès des spécialistes confirmés, les mécanismes de compréhension théoriques de cette géo-criminalité qui font défaut, en France.

Points clés de l'étude :

- Trois fondements : l'étude s'appuie sur trois recherches universitaires (les deux premières ayant été présentées lors du 1^{er} colloque) :
- les travaux de Statistique Canada (équivalent de l'Insee en France) sur le Sig de Montréal (recherche présentée par Josée Savoie). Ils font apparaître de grandes différences sur la manière dont se répartissent les crimes entre les quartiers : 20 % des crimes de violence de l'île de Montréal et 20 % des atteintes aux biens sont respectivement concentrés dans 7 % et 4 % des secteurs de recensement. Les facteurs associés à ces crimes sont un moindre accès aux ressources économiques et sociales. Certains quartiers affichent un faible taux de criminalité tout en présentant des facteurs de risque, car la répartition s'explique aussi par des facteurs de protection (famille, éducation...) Les trajets des accusés vers les lieux d'infraction sont également significatifs : les distances parcourues par les auteurs varient en fonction du type d'infraction, de l'âge de l'auteur et de sa relation avec la victime. Pour les voies de fait – qui correspondent aux violences, en France –, l'auteur effectue un trajet moyen de 350 mètres, alors que pour les atteintes aux biens, la distance parcourue est plus importante (plus de 3 kilomètres pour un cambriolage).
 - le projet Crabe (Cartographie des risques d'abus sur les enfants) de l'université du Québec, à Montréal (présenté par Jean Carrière). Il associe les organismes communautaires pour avoir une représentation géographique et cartographique des mauvais traitements à enfants révélés sur le territoire de Montréal afin d'adapter les ressources et les moyens sur les quartiers où ils sont concentrés. L'outil Crabe est un système d'information géographique basé sur un Intranet, donc un outil collaboratif partagé en réseau par les acteurs. Il permet une représentation visuelle des données locales et un diagnostic commun des enjeux. Les partenaires peuvent réaliser des requêtes multi-champ et ainsi, mieux adapter leurs actions.
 - une étude pilote de géostratégie sur la collaboration entre la recherche universitaire (l'Institut Philippe Pinel de Montréal) et les forces de l'ordre sur la ville de Sherbrooke, située à 150 km de Montréal et qui compte 150 000 habitants. L'Institut Philippe Pinel dispose d'un département de statistique et a été sollicité par la ville de Sherbrooke sur une problématique de vols de véhicules en augmentation (la ville est la 2^e du Québec sur le nombre de véhicules volés, qui s'élève à plus de 500 par an). L'étude a utilisé des données croisées : celles du recensement de Statistique Canada, celles de l'assurance automobile du Québec, pour identifier les marques de voiture les plus fréquentes à Sherbrooke, et des caractéristiques sociodémographiques sur les quartiers de la ville. Principaux constats réalisés : 33 % des véhicules volés sont des marques Honda ou Chevrolet, qui ne représentent pourtant que 19 % des marques automobiles ; 46 % des vols se produisent en début de semaine, 72 % le soir ou la nuit ; la moyenne d'âge des véhicules volés est de sept ans. Suite à cette étude statistique, l'Institut Philippe Pinel a utilisé un système d'information géographique pour étudier la répartition des vols de véhicules sur le territoire. Le « top 10 » des aires de diffusion (la plus petite unité de recensement au Canada, soit de 200 à 400 ménages), qui ne représentent que 7 % de la surface totale de la ville, concentrent un tiers des véhicules volés. Dans ces quartiers, les véhicules de police sont plus gros...
- Des difficultés de mise en œuvre : les responsables des services géomatiques et de la Sûreté du Québec ainsi que des services de police de Montréal font état de difficultés de mise en œuvre. En effet, s'il y a eu un essor de la géo-criminalité sur le plan universitaire, ce n'est pas le cas au niveau opérationnel. Son utilisation est balbutiante pour différentes raisons :
- d'autres opérations sont prioritaires, notamment, pour la Sûreté du Québec, le projet Cisaille, qui vise à détecter les champs d'implantation de cannabis clandestins. Pour le service de police de Montréal, qui a aussi d'autres priorités, l'utilisation de la géo-criminalité est ponctuelle (lors des émeutes au nord de Montréal ou pour des études menées par les services de planification sur la lutte contre les gangs) ;
 - la difficulté du géocodage, qui consiste à visualiser un événement sur une carte à l'aide de coordonnées X ou Y. Or, dans les bases de données de la police et notamment la déclaration uniforme de la criminalité, pour le Québec, qui équivaut à l'état 4001 français, aucun système de

géocodage n'est prévu, ce qui provoque de fréquentes erreurs de saisie par les services de police. La nouvelle version, qui devrait sortir cette année, l'intégrera directement. Mais un gros travail de pédagogie est nécessaire pour assurer la qualité de la saisie ;

- la province du Québec est un territoire immense, avec de larges étendues non urbanisées, d'où la difficulté d'avoir une adresse à renseigner. La Sûreté du Québec expérimente actuellement l'emploi du GPS pour faire du géocodage, mais ce n'est pas encore au point.
- La géo-criminalité peut-elle également servir comme outil d'élaboration ou d'évaluation des programmes de prévention de la criminalité ? Lors des émeutes survenues en août 2008, les études réalisées par Statistique Canada n'ont pas été utilisées par le service de police de la ville de Montréal. Or, déjà en 2006, elles montraient que certains quartiers, dont celui de Montréal nord, cumulaient des difficultés et présentaient des risques potentiels de déclenchement de violences. À la fin 2008, le Centre national de prévention du crime (CNPC) a mis en œuvre une nouvelle politique de prévention de la criminalité notamment ciblée sur les populations jeunes et sur les facteurs et risques de protection. Un partenariat a été établi entre le CNPC et Statistique Canada pour perpétuer les études de géo-criminalité afin de servir d'évaluation de la nouvelle politique mise en place.

L'apport du CIPC dans la réalisation de ce projet :

- l'organisation logistique des études et de l'accueil ;
- les perspectives futures :
 - à court terme : la présentation de l'étude lors du 2^e colloque sur les observatoires de la criminalité, au Chili, au mois de mars 2009 ;
 - la poursuite de l'analyse de l'étude et une comparaison avec les pratiques en Canada anglophone, très en avance sur ces questions, avec l'université Simon Fraser, référence en la matière puisqu'elle a inventé un nouveau concept : la criminologie informatisée.

Interpellé par **Jean-Pierre Blazy**, maire de Gonesse et membre du CNV, sur les atteintes aux libertés individuelles liées au géocodage, **Serge Colombié** répond que lorsque Statistique Canada a réalisé son étude sur l'île de Montréal, toutes les précautions déontologiques ont été prises pour qu'il n'y ait pas d'atteintes aux libertés, même lorsque le domicile des auteurs d'infractions est géocodé pour étudier les trajets moyens selon le type d'infraction. Les travaux menés par Statistique Canada ne consistent pas en une analyse par point chaud (un point par adresse), mais par polygone et secteur. L'échelle est donc beaucoup plus large, ce qui préserve la liberté individuelle. **Jean-Luc Besson**, chargé d'étude « cartographie et SIG » à l'Observatoire national de la délinquance, précise qu'en France, la Cnil veille à cette protection des libertés individuelles et que les données relatives à l'adresse ne sont recensées que dans le Stic (Système de traitement des infractions constatées), quand il s'agit de données policières, et dans le Judex (Système judiciaire de documentation et d'exploitation), quand il s'agit de données de la gendarmerie – la gendarmerie ne donnant pas à accès à l'OND pour ce type de fichier. Il explique que lorsque l'OND a réalisé l'étude sur les trajets criminels – publiée sur le site de l'Inhes – pour les violences sexuelles et crapuleuses commises à Paris, il avait l'accord de la Cnil et il a opéré de manière ponctuelle. Ainsi, il n'y a pas un flux continu qui partirait du Stic de la préfecture de police de Paris vers l'OND. Ces actions sont très encadrées : elles nécessitent une autorisation des autorités de police et de la Cnil, celle-ci donnant l'autorisation d'accéder à ces données dans un cadre non nominatif. En effet, l'adresse est indirectement nominative, puisqu'elle permet parfois de découvrir le nom de l'auteur ou de la victime à partir du lieu de l'infraction, dans certaines conditions (dans le cas d'un cambriolage commis dans une maison n'ayant qu'un seul occupant, par exemple). Il y a donc des protections individuelles qui sont contrôlées par la Cnil. Le Stic est très surveillé par les pouvoirs publics et par la police, aujourd'hui : des dispositions ont été prises après le constat d'un certain nombre d'abus.

Des outils de diagnostic favorisant la concertation locale : l'expérience du programme d'échanges entre les villes de Bordeaux, Liège et Montréal (« Nuisances publiques liées aux drogues et à la prostitution : manuel pratique pour l'action locale », CIPC, 2007)

Véronique Fayet, adjointe au maire de Bordeaux, chargée des politiques de solidarité, de santé et des seniors, présente un guide pour l'action locale destiné aux municipalités concernant la prise en charge des nuisances liées aux drogues et à la prostitution, produit dans le cadre de l'échange évoqué par Serges Bruneau. Cet échange très approfondi, qui s'est déroulé sur trois ans, a nécessité un grand investissement en temps et un travail exigeant, car il ne s'agissait pas d'observer ce qui se faisait en surface ou de donner des définitions théoriques, mais de produire un manuel pratique pour l'action. Bordeaux, Liège et Montréal sont trois villes francophones qui ont une culture de la prévention de la délinquance. Il était cependant nécessaire, avant d'entrer dans le vif du sujet, de comprendre les paysages institutionnels respectifs et les contextes, qui sont différents – par exemple, dans le domaine de la prostitution, la France est abolitionniste et la Belgique réglementariste – et de s'accorder sur le sujet et le vocabulaire : qu'est-ce qu'une nuisance publique ? Les Québécois emploient le terme beaucoup plus éloquent d'« irritant » : l'ambition n'était pas de faire un travail général sur la prostitution, mais simplement sur ce qui irritait les concitoyens. En effet, ceux-ci ne demandaient pas de supprimer la prostitution, mais de l'éloigner. Il a également fallu consacrer du temps aux visites de terrain et aux analyses pour bien connaître les contextes locaux et ne pas partir sur des malentendus. Ainsi, la place des élus n'est pas la même en France et en Belgique, où les techniciens sont très outillés, organisés et rigoureux, et les élus peu présents. En France et à Montréal, au contraire, ils sont davantage dans l'action, au cœur des coalitions locales. Les Français et les Belges ont également relativisé leurs complexes vis-à-vis du savoir-faire québécois pour travailler avec les communautés. Le dialogue avec les habitants occupe une place essentielle aujourd'hui en France : d'énormes progrès ont été accomplis en vingt ans. L'échange a donc également porté sur la mise à nu des pratiques respectives, au-delà des beaux discours, dans leur réalité parfois dérangeante. Le CIPC a joué un rôle incitateur, exigeant rigueur méthodologique, efficacité et productivité de la part des équipes.

Le manuel est une boîte à outils dans laquelle chacun peut piocher ce qu'il souhaite, à un moment donné. Il distingue trois séquences essentielles dans l'action : le diagnostic, l'élaboration du plan d'action et l'évaluation, qui ont chacune mobilisé une année de travail.

Les outils proposés pour élaborer le diagnostic sont ceux que les équipes ont retenus comme bons éléments dans chaque ville : par exemple, un recueil des nuisances assez généraliste, utilisé à Bordeaux avant chaque conseil de quartier, où une cinquantaine de personnes étaient interrogées avec toujours la même grille, pour sonder le ressenti des habitants. Cet outil a été repris dans le guide mais ciblé et adapté aux nuisances liées à la prostitution ou à la toxicomanie. Autre pratique intéressante : les marches exploratoires qui se pratiquent à Liège, dont les « diagnostics en marchant » du Cucs de Bordeaux sont assez proches, qui permettent de poser un constat tout de suite, en direct, avec les habitants, ainsi que des propositions.

Le plan d'action identifie la coalition qu'il convient de mettre autour de la table pour un sujet précis dans un territoire donné, avec des moyens d'action ciblés, concrets et modestes : s'agissant par exemple des nuisances provoquées par les seringues abandonnées dans un quartier, le plan d'action a inscrit le ramassage et le comptage de ces seringues, ce qui valorise les services de propreté. En effet, à travers ce geste quotidien rébarbatif et dangereux, les agents savent désormais qu'ils participent à une action globale sur un quartier, qui va améliorer la qualité des habitants. Ces éléments a priori anodins prennent ainsi du sens et de la valeur dans le cadre d'un plan d'action et, en s'additionnant, contribuent à l'amélioration de la situation d'un quartier.

Les évaluations proposées sont de plusieurs types :

- à mi-parcours, pour corriger le tir si nécessaire,
- en fin de processus,
- ex-post, pour examiner si les effets sont durables ou si le problème a simplement été déplacé.

Le focus est porté sur les processus mis en place, la coordination des services, la formation des personnels, les résultats en termes quantitatifs (nombre de seringues ramassées, par exemple) ou qualitatifs (appréciation des résidents)...

Citant l'exemple de Bordeaux, puisqu'elle en est maire adjointe, Véronique Fayet indique que l'échange a permis de réaliser un diagnostic approfondi à partir du contexte et du dialogue avec les habitants et les usagers. La ville a également beaucoup progressé sur le plan d'action. Elle est un peu moins performante sur l'évaluation, mais dispose des outils pour s'améliorer. Elle s'est fixé des objectifs modestes : dans un CLSPD, on mène de nombreuses actions en même temps. Au lieu de tout attaquer de front, mieux vaut cibler une opération : peaufiner le diagnostic ou approfondir l'évaluation, par exemple.

Véronique Fayet invite les participants à se servir du guide¹ et ses utilisateurs à faire des retours au CIPC (critiques, suggestions d'amélioration). Elle encourage les collectivités à s'engager elles-mêmes dans ce type d'échange sur d'autres sujets, qui sont profitables à tous.

Brigitte Raynaud confirme la facilité d'emploi du guide, même s'il paraît épais, et souligne l'intérêt des fiches pratiques, notamment, qui expliquent comment concevoir un questionnaire, établir un diagnostic, quelles questions poser aux habitants et aux professionnels, quels critères retenir pour l'évaluation... Ces outils peuvent être utilisés directement par les communes. Elle indique qu'en outre, ce travail génère des échanges et un véritable partenariat, au niveau local, en matière de drogue, qui permet de progresser. La Div se propose de relayer l'utilisation du manuel et les travaux du CIPC en France.

L'aide aux victimes vue de l'étranger et transposée en France

Olivia Mons est directrice de la communication de l'Inavem (Institut national d'aide aux victimes et de médiation), né en 1986, qui fédère 150 associations s'occupant des victimes d'infractions pénales sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultramarin. Ces associations sont départementales, parfois sur un ressort de TGI. Leur objet est d'accueillir, d'informer sur leurs droits les victimes d'infraction, de les soutenir psychologiquement et de les accompagner socialement. Ces services sont gratuits, grâce au triple financement du ministère de la Justice, des collectivités locales et de la politique de la ville. Il y a plus de 650 lieux d'accueil pour les victimes, situés dans des juridictions, des hôpitaux, des commissariats et des municipalités. L'Inavem dispose d'un organisme de formation, à travers lequel il diffuse les bonnes pratiques. Tous ses partenaires, locaux ou nationaux (services de police, gendarmerie, magistrats, agents des collectivités territoriales) sont dans une démarche de politique publique d'aide aux victimes et de prise en considération d'une figure de la victime assez récente, puisque la victimologie n'a qu'une vingtaine d'années. Il y a donc une vraie mise en mouvement.

Les bonnes pratiques découlent d'abord de l'expérience historique. La mobilisation associative sur la question a démarré dans les années quatre-vingts, en France, sous l'impulsion de Robert Badinter, alors ministre de la Justice, qui estimait que la victime était la « grande oubliée des prétoires ». Il y a donc eu un double mouvement : un mouvement associatif d'aide aux victimes professionnel et généraliste, que représente l'Inavem, et un mouvement législatif et politique, avec un service de l'aide aux victimes au ministère de la Justice.

L'Inavem a également des collaborations au niveau européen et international. L'institut a été l'un des membres fondateurs du Victim Support Europe (ancien Forum européen des services d'aide aux victimes), au sein duquel 19 pays traitent de l'aide aux victimes dans une coopération européenne et transnationale.

Par ailleurs, l'Inavem, qui travaille avec la Div, a aussi eu la chance d'être sollicité par le CIPC pour participer au 1^{er} séminaire international sur l'assistance aux victimes qui s'est déroulé au Chili en 2008. Ce pays a pris la question à bras-le-corps en instaurant une véritable politique publique d'aide aux

¹ en ligne sur le site du CIPC à l'adresse suivante : http://www.crime-prevention-intl.org/publications/pub_210_1.pdf

victimes. En France, le fer de lance est le ministère de la Justice, mais des collaborations très fortes existent avec le ministère de l'Intérieur et d'autres ministères : Affaires étrangères, Éducation nationale, Santé, Jeunesse et Sports, etc. Au Chili, l'aide aux victimes est centralisée au sein d'une sorte de super ministère de l'Intérieur, qui a une vocation transversale de diffusion de l'information et de concrétisation de l'aide via tous les ministères. Il n'y a pas eu création d'associations d'aide aux victimes, mais de « maisons des victimes », dirigées par des agents de l'État et parfois des militaires. Olivia Mons souligne la richesse du terme « maison », qui contient à la fois les notions d'humanité et d'accueil. Ce sont des lieux d'hébergement, avec des jardins privatifs, qui favorisent la réinsertion dans la vie sociale. Une victime d'infraction a subi une sorte d'effraction et redoute souvent de revenir à une vie normale. Il convient de l'accompagner dans ce cheminement, au-delà du parcours judiciaire. En France, le terme employé est celui de « service ». Cela n'empêche pas une grande qualité d'écoute, d'accueil et d'information, mais le terme implique une certaine réserve sur la prise en charge compassionnelle : il s'agit plutôt de professionnalisme, même si celui-ci n'est pas dénué d'empathie. Autre source d'intérêt : les types d'infraction ne sont pas les mêmes en France qu'au Chili, où ce sont davantage des homicides. Or, ce n'est pas pour autant la loi du talion qui prévaut, mais la prévention de la délinquance, l'aide aux victimes, sans la contrepartie paradoxale d'une visée répressive. Il s'agit de mise en mots, de parole libérée des victimes, de volonté de recréer le lien social, allant parfois même jusqu'au pardon de la victime. C'est une justice restauratrice ou réparatrice qui permet de retisser du lien entre l'infacteur, la victime et la communauté environnante : famille, collègues, tous ceux qui participent à la reconstruction de la victime. Alors que le Chili donne l'impression d'avoir vingt-cinq ans de retard par rapport aux pays occidentaux, cette approche-là est un énorme apport pour la France. C'est tout l'intérêt des coopérations internationales, qui permettent de se nourrir d'expériences très fortes menées ailleurs.

L'Inavem espère pouvoir continuer cette collaboration, notamment avec le CIPC, lors d'un prochain partenariat sur un réseau d'échange sur les pratiques et les politiques d'aide aux victimes.

Olivia Mons indique par ailleurs qu'en France, la structuration de l'aide aux victimes est en train d'être un peu bouleversée par les modifications de la cartographie judiciaire. Elle invite les municipalités à intégrer cette politique non en créant leur propre bureau ou service d'aide aux victimes, mais dans des formes qui ont fait leurs preuves et qui fonctionnent très bien, comme le réseau associatif.

2. Par le niveau national

Les marches exploratoires dans le domaine de la sécurité des femmes

Serge Nédelec, chargé de mission au département Prévention et citoyenneté de la Div, présente les marches exploratoires ou enquêtes de sécurité des femmes (*women safety audits*), un outil méthodologique de diagnostic, de proposition et d'évaluation réalisé par des femmes. Cet outil participatif a été élaboré pour la première fois en 1989 à Toronto par le Metrac (Metropolitan Action Committee on Public Violence Against Women and Children). Cette méthode collective d'action des femmes en matière de sécurité a pour principal intérêt de se fonder sur leur expérience quotidienne pratique. Elle leur permet de se positionner en expertes des questions de sécurité par rapport à leur environnement. Dans le cadre de l'expérience de Toronto, une véritable méthodologie et des guides pratiques ont été élaborés, qui ont été repris par plusieurs communautés et communes au Québec et au Canada, mais aussi dans le monde entier, via des organismes comme Onu-Habitat ou l'association montréalaise Femmes et villes international, qui a contribué à la promotion de cet outil. Ces deux organisations ont présenté une étude sur les marches exploratoires au colloque sur la sécurité des femmes organisé par le CIPC à Querétaro, en novembre 2008. L'étude montre que cette méthode est applicable partout, dès lors qu'elle est adaptée au contexte local et appropriée par les acteurs, les partenaires et les autorités, qui ont le pouvoir de décider des transformations de l'environnement. Sinon, cela peut engendrer de grandes frustrations et aller à l'encontre de ce qui est recherché à travers

la mise en œuvre de cet outil, c'est-à-dire la promotion de la citoyenneté des femmes, leur mise en valeur dans la cité.

En quoi consistent les marches exploratoires ? Concrètement, un groupe d'une dizaine de femmes se réunissent et font un diagnostic sur un quartier ou un secteur d'une ville « en marchant », mais de la manière la plus précise et méthodologique possible. Ce diagnostic doit pouvoir déboucher sur des recommandations et des demandes de transformation de l'environnement afin que celui-ci devienne plus sécurisant, non seulement pour les femmes, mais pour l'ensemble des habitants. L'étude internationale sur ces marches, telles qu'elles ont été promues dans le monde entier, montre que l'élaboration de ces diagnostics est un processus qui nécessite d'être accompagné par des personnes qui en ont l'aptitude, et donc, par des consultants ayant déjà une expérience des démarches participatives.

La Div a contribué à traduire l'étude internationale en français et souhaite diffuser cet outil méthodologique qui a fait ses preuves et a été promu par le CIPC à Querétaro. En France, cette approche n'est pas totalement inédite : à Bordeaux, Montreuil, Paris 12^e et 19^e, la méthode des diagnostics en marchant a été employée. Dans le cadre de la dynamique Espoir banlieues, qui est l'un de ses sujets importants de travail, la Div souhaite que cet outil puisse être mis en œuvre dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville et, si possible, faisant l'objet d'une opération de rénovation urbaine. Pour pouvoir expérimenter cette méthode de diagnostic de sécurité de quartier par les femmes pour l'ensemble de la communauté, les chargées de mission aux droits des femmes et à l'égalité des préfectures de Seine-Saint-Denis et du Val-d'Oise ont été contactées. Elles semblent intéressées par sa mise en œuvre. Le département prévention de la délinquance de la Div souhaite accompagner ce projet cette année. L'expérimentation doit permettre de formaliser une méthodologie qui puisse ensuite être diffusée. Ce moyen d'impliquer des femmes dans une démarche de sécurité pourrait être repris dans l'élaboration des futurs contrats locaux de sécurité et des volets « prévention » des prochains contrats urbains de cohésion sociale. Serge Nédelec invite donc les municipalités à envisager de mettre la méthode en œuvre.

Valorisation de l'expertise du CIPC

Le recours à l'expertise du CIPC par la Sûreté du Québec

José Bernard, conseiller stratégique en sécurité publique à la Délégation générale du Québec, qui a été policier à la Sûreté du Québec pendant quinze ans, présente la manière dont la Délégation générale a puisé des possibilités d'expertise dans les ressources du CIPC.

L'organisation policière au Québec dans un contexte canadien

La Sûreté du Québec est organisation policière provinciale. Au Canada, il existe trois niveaux de services policiers : fédéraux (la Gendarmerie royale du Canada), provinciaux (l'Ontario Provincial Police pour l'Ontario et la Sûreté du Québec pour la province canadienne québécoise), et municipaux. La Sûreté du Québec couvre un territoire national, puisque les autorités fédérales ont reconnu le Québec comme une nation. Elle a la responsabilité de 26 % du total de la population canadienne. Elle concourt au maintien de la paix et de l'ordre public, à la préservation de la vie, de la sécurité et des droits fondamentaux des personnes ainsi qu'à la protection de leurs biens. Elle soutient également la communauté policière, coordonne des opérations de police d'envergure, contribue à l'intégrité des institutions étatiques et assure la sécurité des réseaux de transport qui relèvent du Québec. Elle a notamment pour tâche de garantir et de rechercher les meilleures pratiques policières. Dans le cadre de ses missions de maintien de la paix, la Sûreté du Québec, depuis 2004, a délégué 26 policiers en Haïti sous la coordination de l'Onu et depuis janvier 2008, deux policiers en Côte-d'Ivoire. Elle emploie 7 000 personnes. La prévention de la délinquance est au cœur de ses préoccupations ; les autorités policières en sont le premier acteur et praticien.

Le CIPC

La mission du CIPC est d'aider les pays et les cités à améliorer la sécurité des collectivités et à réduire la criminalité et la violence par la mise en œuvre de politiques, stratégies et actions de prévention globales, concertées et durables, comme celle de favoriser l'assistance technique et le maillage des expertises. La Sûreté du Québec a estimé que son expertise était pertinente et a sollicité son assistance.

La collaboration sollicitée

La Sûreté du Québec a mandaté le CIPC pour réaliser un état des lieux des 45 programmes et outils qu'elle a développés et avoir ainsi un regard extérieur et éclairé. Ce document a été déposé le 19 décembre 2008 à la direction du soutien de la gendarmerie, responsable des programmes de prévention de la Sûreté du Québec. Il s'agit d'un recueil d'informations sur les dispositifs et les pratiques mis en place à la Sûreté du Québec en prévention.

La méthode employée par le CIPC a été empirique : chaque intervenant a été rencontré, à deux districts près. Le CIPC a également recueilli l'appréciation du travail de prévention accompli, de même que la perception et les attentes des membres ainsi que les solutions mises en avant. Il a réalisé une lecture de l'environnement interne (forces et faiblesses) et alimenté la réflexion sur des éléments d'étalonnage concurrentiel (international, canadien, québécois). Cet élément est important parce qu'alors que chaque organisation policière, au Québec, prétend avoir des spécialistes, le CIPC, lui, a une vision extérieure et une perspective internationale. Il a également recueilli les perceptions et attentes des partenaires et clients et réalisé une lecture de l'environnement externe (opportunités, contraintes et menaces).

Le rapport établi par le CIPC formule des recommandations articulées autour de trois axes : les orientations, les outils et la coordination des actions. Cet état des lieux aidera la Sûreté du Québec dans la perspective de l'offre de services aux citoyens. Il lui incombe de mettre en place une nouvelle politique tenant compte des résultats de ce rapport et d'adopter ses normes et standards dans le cadre d'une nouvelle approche d'un service de qualité.

Valérie Sagant relève l'intérêt de l'analyse comparée internationale : alors que l'on peut être effrayé par la dimension que peut recouvrir la criminalité dans un certain nombre de pays, comme l'Afrique du Sud, la méthode d'approche des difficultés est transposable. C'est le cas pour les marches exploratoires sur la sécurité des femmes, pour les observatoires de la délinquance, où l'on s'oblige à croiser ses données, par exemple. Elle souligne également que les échanges internationaux deviennent valables et enrichissants pour les acteurs des villes dès lors que le climat de confiance entre les participants atteint un niveau permettant de parler sans complaisance, sans vouloir toujours valoriser son système, et d'être à l'écoute. Cela nécessite du temps. Enfin, elle observe une extraordinaire ressource d'énergie et d'idées, dans le monde, que l'analyse internationale permet de révéler. C'est un facteur de redynamisation lorsque l'on est accablé par des difficultés locales.

Valorisation des expériences françaises à l'étranger

Les correspondants de nuit

Julien Hegly Delfour, chef du bureau des correspondants de nuit à la Ville de Paris, présente ce service qu'il a lui-même initié en 2004. Cette expérience très intéressante a été évaluée, ce qui permet de la valoriser à l'étranger via le CIPC et la Div, qui fait le lien avec l'international. Le dispositif est en effet transposable partout ailleurs. Pour évoquer ce projet, Julien Hegly Delfour renvoie à la plaquette distribuée aux participants et ajoute quelques informations. Il précise que lors de la précédente mandature, 100 postes de correspondants de nuit avaient été créés et que leur nombre a doublé pour la mandature de 2008-2014. Cette action était inscrite dans l'avenant au contrat parisien de sécurité de la mandature 2001-2008.

Les correspondants de nuit sont des médiateurs dont la mission est de faire en sorte que la rue redevienne un lieu d'échange et de tranquillité, donc de lien social, des agents de la ville présents chaque soir, à même de répondre aux besoins d'habitants parfois aux prises avec un environnement difficile. Ce sont des missions habituelles de médiation. La première création d'équipe date de 2004, dans le 19^e arrondissement – le « bas Belleville ». De 2004 à 2007, six équipes au total ont été créées sur sept quartiers – l'un des quartiers a été étendu en 2008.

La régie directe garantit la lisibilité de l'action et la légitimité des agents. La Ville de Paris a fait ce choix parce que ce sont des moyens humains et matériels qui répondent parfaitement aux objectifs qu'elle s'était fixés. De façon générale, la médiation ne cesse de progresser et les dispositifs sont en voie de professionnalisation. Les agents sont sérieusement recrutés et formés.

Les six dispositifs comprennent de 14 à 25 agents, dont un tiers de femmes, formés en formation initiale et continue : deux mois de formation théorique quand les agents sont recrutés, puis des modules réguliers de formation (droit pénal, gestion du stress et des conflits, sensibilisation à la toxicomanie, à la prostitution...) Les agents doivent être en mesure de répondre à toutes les situations auxquelles ils sont confrontés. Ils sortent par équipes de trois à quatre, pour des raisons de sécurité et de visibilité. Ils sont équipés de brassards pour pouvoir être identifiés.

Les territoires couverts sur Paris comptent 15 000 à 25 000 habitants, selon la taille du secteur. Il s'agit de petites villes, ce qui distingue le dispositif parisien d'autres dispositifs de médiation dans d'autres communes : les correspondants n'interviennent pas sur une cité, mais sur un quartier homogène et identifié, en proie à des difficultés variées, liées à des secteurs commerçants, à des gares ou des stations de métro ; celle de Belleville, par exemple, est un lieu de rassemblement et de trafic.

Les missions

On pourrait qualifier le service des correspondants de nuit de « guichet unique ». Il s'agit d'un service public, assuré par des fonctionnaires de la Ville de Paris qui, lorsqu'ils interviennent, entre 16 heures et minuit, représentent la ville, voire les institutions, plus largement : on leur pose parfois des questions relatives aux impôts, par exemple – auxquelles ils ont du mal à répondre. Ils représentent vraiment le service public à des heures où le service est en général fermé. Ils disposent d'un numéro de téléphone affecté par quartier, communiqué aux habitants. L'image du couteau suisse illustre bien les correspondants de nuit de la mairie de Paris : ce sont des généralistes spécialisés. La lame principale du couteau reste le domaine de la prévention, mais ils sont amenés à intervenir sur des situations très variées.

→ 1^{er} groupe de missions :

- l'accompagnement physique des personnes. Ce sont en général des personnes âgées qui font appel aux agents pour rentrer chez elles lorsque l'heure est avancée ;
- la veille technique et résidentielle. Il s'agit de noter tout ce qui ne fonctionne pas bien (un lampadaire en panne, un trou dans la chaussée) et de communiquer l'information aux services techniques le plus vite possible en fonction du degré d'urgence, dans le cadre de protocoles d'information définis.

→ 2^e groupe de missions :

- la veille sociale. Il s'agit de l'écoute des personnes fragilisées, essentiellement les sans-abri, avec lesquels les agents ont un contact quotidien pour discuter avec eux, les orienter et, si possible, faciliter le lien avec les autres services. Les correspondants de nuit ne remplacent pas les services existants comme le Samu social, mais ils sont en contact avec les personnes âgées isolées, les mineurs en errance, les usagers de drogue, les prostituées, qu'ils essaient d'orienter vers les bonnes structures ;
- la médiation. Elle a deux aspects :
 - la prévention des nuisances et des incivilités. Deux exemples assez révélateur : indiquer les choses qui se font et celles qui ne se font pas à un enfant, ou bien à une personne qui ne ramasse pas les déjections de son animal de compagnie. Les agents sont assermentés. Ils ne sont pas verbalisateurs, mais possèdent un bagage qui leur permet de répondre parfaitement à ces

situations et d'argumenter : ils sont en mesure de dire quel est le coût des gestes inciviques pour la collectivité ;

- la résolution des petits conflits entre les usagers de l'espace public, les personnes marginalisées, les voisins, les conflits familiaux, etc. Les agents peuvent être sollicités pour intervenir dans un hall d'immeuble pour un conflit de voisinage ou dans la rue, lors d'un conflit entre un cycliste et un automobiliste, pour des conflits entre usagers de drogue... Les correspondants interviennent en amont pour éviter que le conflit ne dégénère en bagarre, donc en marge des services de police. Il ne s'agit pas de remplacer ces derniers, sauf sur de petites interventions comme les nuisances et bruits de voisinage, qui sont assez fréquentes. Lorsqu'ils se trouvent les premiers sur les lieux d'un accident, d'une bagarre ou face à une personne qui fait un malaise, ils ont le devoir d'intervenir. Ils sont agents de la ville, formés, en groupe et ont l'obligation d'assistance et de secours, comme n'importe quel citoyen, avec des moyens supplémentaires. Lorsque la situation dépasse la compétence et les capacités des agents, ils font appel aux services officiels de secours.
- la remontée permanente d'informations. Chaque équipe rédige quotidiennement des fiches qui sont transmises au bureau central. Celui-ci les dispatche auprès des partenaires. En outre, des réunions régulières ont lieu au niveau des arrondissements entre l'équipe et l'adjoint au maire ou le maire d'arrondissement, qui assure l'animation locale, pour évoquer les dossiers complexes.

Les correspondants s'adaptent à chaque quartier et aux différents publics rencontrés sur l'espace parisien.

Les partenariats

Le service des correspondants de nuit entretient des partenariats avec des acteurs incontournables : la police, les bailleurs sociaux, les services techniques, les services sociaux, les clubs de prévention, avec lesquels il a des échanges permanents. Les correspondants peuvent apporter des informations ou de l'aide à chaque partenaire. Depuis 2004, ils travaillent en bonne entente. Les liens se tissent petit à petit et le service trouve sa légitimité. Des protocoles d'échange d'informations sont établis avec chaque partenaire pour faciliter ces relations.

Il existe par ailleurs un Réseau national des villes Correspondants de nuit qui a été créé en 1999 et avec lequel le bureau parisien entretient des relations, ainsi qu'avec d'autres villes qui se sont dotées de correspondants de nuit, pour observer comment elles travaillent ou accueillir et former leurs agents.

L'évaluation

Première évaluation : une étude de satisfaction des habitants a été menée en 2005 pour évaluer l'opération sur la première équipe. L'évaluation des politiques publiques est une procédure assez rare. Un institut de sondage a été sollicité pour évaluer la notoriété des correspondants de nuit. Les résultats ont été très satisfaisants : après une année, ils étaient connus de plus de la moitié des personnes sondées. Une déception – et c'est un constat quotidien – est que les habitants n'ont pas encore pris l'habitude de contacter les services de médiation et passent trop régulièrement par les services de police pour de petites choses. Le service doit se faire connaître et changer les habitudes des riverains, afin qu'ils aient davantage recours à lui par le biais du téléphone.

Deuxième évaluation : l'Observatoire parisien de la tranquillité publique a procédé à une évaluation du dispositif en 2006 dans le 18^e arrondissement.

Autre évaluation : celle qui se fait au quotidien. En effet, ce dispositif est en régie directe et les remontées d'information sont quotidiennes. Par les échanges avec les élus, la participation aux conseils de quartier et les remontées de terrain, le service a un ressenti assez précis des relations qu'entretiennent les correspondants avec les partenaires, mais surtout avec les habitants.

Un intervenant demande de qui dépendent les correspondants de nuit, hiérarchiquement et politiquement, dans l'organigramme de la mairie de Paris : de l'arrondissement, de la mairie centrale,

de la sécurité, de la politique de la ville ?, et quelle est l'articulation de ce bureau avec les autres services. **Julien Hegly Delfour** précise que le dispositif est une régie directe, rattachée à la direction de la prévention et de la protection, qui est une direction centrale de la Ville de Paris, mais avec un lien étroit avec la mairie de l'arrondissement. Interpellé sur le coût de ce dispositif, il répond que celui-ci dépend de la taille des équipes et s'échelonne entre 500 000 et 800 000 € par équipe.

Thierry Le Lay, directeur de la sécurité, de la prévention et de la protection à la mairie de Paris, ajoute que le bureau des correspondants de nuit est en lien avec d'autres sous-directions et qu'il y a un travail partenarial avec les équipes. Paris n'a pas de police municipale, mais un service comparable, puisque un millier d'agents sur le terrain, qui ont d'autres fonctions, sont assermentés. Ces services sont complémentaires dans l'action municipale et fonctionnent en harmonie. Il admet que le coût du service des correspondants de nuit peut paraître élevé, puisqu'il est de 600 000 à 700 000 € par équipe, à multiplier par six, actuellement – et prochainement, par douze –, mais c'est un service de qualité, doté de moyens importants, dont les agents sont des fonctionnaires de la ville qui ont une véritable carrière et qui bénéficient d'une formation continue. Il souligne que c'est une démarche volontaire et donc, assortie des moyens nécessaires pour la conduire.

Agnès Douvreur, avocat général, représentant Monsieur Le Mesle, procureur général de la cour d'appel de Paris, s'enquiert du profil de ces agents, de leur âge, sexe, profession antérieure, formation, etc. **Julien Hegly Delfour** fait état de profils très variés : certains viennent de la médiation sociale (anciens emplois jeunes, médiateurs dans d'autres communes), d'autres du « social » (par exemple du Samu social) ou de l'éducation (anciens animateurs) mais aussi des métiers de la sécurité : anciens policiers ou gendarmes adjoints. La moyenne d'âge avoisine la trentaine d'années – il ne faut pas qu'ils soient trop jeunes – et un tiers des agents sont des femmes.

Brigitte Raynaud, représentant Hervé Masurel, délégué interministériel à la Ville et au Développement social urbain, retenu par un empêchement, présente en le soutien constant de la Div au CIPC, eu égard à la plus-value qu'il apporte aux actions menées en France en matière de prévention de la délinquance. Elle évoque deux actions conduites en France et qui seront valorisées à l'étranger.

Les intervenants sociaux dans les commissariats de police et unités de gendarmerie

Il s'agit d'assistantes sociales et d'éducateurs qui sont mis en place dans ces structures pour prendre en charge les victimes, mais également les auteurs et les familles. Cette prise en charge sociale décharge les policiers, qui sont dès lors en mesure de se consacrer plus amplement à leurs fonctions de police judiciaire et administrative. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de l'ouverture des horizons professionnels et des échanges. Le partenariat commence concrètement par des contacts. Brigitte Raynaud considère cette mesure comme une belle réussite de la politique de la ville et du partenariat noué avec la direction générale de la gendarmerie et le ministère de l'Intérieur depuis de nombreuses années. Un guide a été réalisé sur ce dispositif qui, par ailleurs, a été évalué et sera porté par le CIPC pour être valorisé à l'étranger. Il existe déjà des fiches sur les correspondants de nuit et sur les intervenants sociaux sur le site du CIPC.

La formation des policiers à la politique de la ville

Il s'agit d'une action de formation des gardiens de la paix initiée en Seine-Saint-Denis en partenariat avec le ministère de l'Intérieur, au cours de laquelle la politique de la ville leur est présentée pendant une demi-journée. Cette action s'inscrit également dans l'ouverture des horizons professionnels et dans l'objectif de faciliter le lien ou les rapports entre la police et la population. Ce dispositif fait partie du programme initié à titre expérimental sur ce département et inscrit dans le nouveau schéma

directeur de formation de la police nationale. Il sera généralisé au plan national pour les gardiens de la paix. Le contenu de cette formation porte sur les ressources offertes par la politique de la ville : ateliers « santé-ville », équipes de réussite éducative, intervenants dans les commissariats, c'est-à-dire toutes les mesures financées par la politique de la ville et qui peuvent servir concrètement à l'action des gardiens de la paix dans l'exercice de leur mission. Ce dispositif sera également étendu à la formation dispensée à l'École des officiers de police judiciaire, à leur demande. Il est inscrit dans le schéma directeur de formation de la police nationale ainsi que dans la dynamique Espoir banlieues. L'aboutissement de cette concertation est intéressant.

Brigitte Raynaud formule l'espoir que ces partenariats locaux et internationaux permettront de conforter le travail existant, mais surtout, d'aider les municipalités pour la mise en place des politiques locales et de diversifier la réflexion nationale dans le contexte actuel d'une délinquance violente pas forcément plus présente que par le passé, mais perçue par les faits par-delà le territoire hexagonal : terrorisme, délinquance internationale, économie souterraine... Le sentiment d'insécurité qu'en ont les citoyens est important et sans doute lié au caractère international de la délinquance ou, en tout cas, de l'information qui en est donnée. Cette criminalité nouvelle et changeante s'inscrit donc dans une dimension internationale et appelle une réponse à l'échelle internationale. Au-delà des partenariats locaux, des échanges entre les pays doivent permettre d'assurer le retour de l'international vers le national, et réciproquement.

Table ronde — Rapport de mission du CNV à Montréal : « *Prévention de la délinquance, mobilisation civile et recherche de la juste peine* »

Introduction

Claudine Bansept, rapporteure, chargée de mission au CNV, explique dans quel esprit le Conseil national des villes a entrepris cette démarche. Dans le cadre du travail sur la première étape de mise en œuvre de la loi sur la prévention de la délinquance de mars 2007, il a été jugé qu'il serait intéressant d'explorer ce qui se passait ailleurs en la matière. À l'automne 2008, une délégation « Droits et villes », coprésidée par Jean-Pierre Blazy et Jean-Amédée Lathoud, a été envoyée dans ce but à Montréal, où non seulement elle a beaucoup appris, mais dont elle est rentrée persuadée que le Québec gardait toutes ses facultés novatrices. Au regard des résultats qui leur ont été présentés, les membres de la délégation se sont posé la question : « pourquoi pas chez nous ? », sachant qu'il convenait de pondérer la comparaison et ne pas se leurrer sur une improbable transposition magique. Le rapport a été non seulement celui de la mission CNV, mais de l'ensemble du conseil national, puisqu'il a été débattu et adopté par son assemblée générale. Cette rencontre a pour vocation d'en faire partager les observations et analyses à un cercle plus large et d'en discuter dans un cadre plus proche du séminaire que du colloque. Dans un premier temps, les participants sont donc invités à s'entretenir sur les idées, réalisations et propositions et à engager un dialogue franco-québécois. Le gouvernement fédéral canadien a fait sienne la déclaration des Nations unies adoptée en 2002 selon laquelle, pour diminuer la criminalité de manière durable, il faut appliquer aussi bien des mesures de prévention sociale que des mesures de prévention situationnelle et de prévention de la récidive, tout en favorisant des mesures efficaces à l'échelle de la collectivité. Dans un second temps, il conviendra de réfléchir à la manière de rendre applicables certaines de ces idées et aux conditions dans lesquelles ces transferts peuvent s'opérer. Un cadre de coopération sera proposé et soumis au débat pour qu'il soit discuté et enrichi. Enfin, dans un troisième temps, il s'agira d'envisager des suites plus tangibles avec des partenaires potentiels de coopération.

La police communautaire : modes d'intervention, relations avec la délinquance, avec les communautés, liens avec la municipalité

Jean-Pierre Blazy, maire de Gonesse, explique avoir découvert le Canada à l'occasion de cette mission. Il savait le Québec engagé dans une politique de prévention de la délinquance où la police « communautaire » agit selon une doctrine d'emploi qui marche sur deux jambes à la fois : la prévention et la sanction. Il parlait dans l'idée qu'il y avait une forte discordance entre les deux pays, puisque que les Québécois ont poursuivi sans dévier un long chemin qui puisait notamment son inspiration dans l'expérimentation française de la police de proximité alors les Français, eux, l'avaient abandonnée. Le cadre institutionnel du Québec est nettement plus décentralisé que celui de la France, mais sur les questions de sécurité et de police, le consensus politique y est beaucoup plus important. D'où la persévérance et la continuité dans la recherche et la mise en œuvre de pratiques associant tous les acteurs de la sécurité publique et de la prévention de la criminalité depuis une vingtaine d'années. Après ce long cheminement, une évolution législative importante a mis en place une police plus communautaire à travers la loi de 2001, qui détermine cette politique selon quatre principes essentiels : le rapprochement avec les citoyens, le partenariat avec les institutions, l'approche de résolution des problèmes et la mise en avant des mesures préventives. L'action est donc orientée d'abord vers la prévention de la commission des délits et plus uniquement sur la recherche et l'arrestation des auteurs une fois le fait commis. À cet égard, on peut retenir le caractère mieux partagé de l'acte délinquant entre l'auteur, la victime et les policiers, et en même temps, le caractère démocratique de la politique de prévention de la criminalité. Qu'il s'agisse de la victime, de ses proches, de l'auteur ou de professionnels de terrain, ils ont droit à autant de considération et d'attention pragmatique et évaluable. Le caractère démocratique se manifeste et se mesure en particulier par la mobilisation des organisations communautaires, qui, pour la police québécoise, sont de véritables alliés : elle ne se contente pas de les écouter, mais elle travaille véritablement avec elles dans la recherche de solutions à des problèmes et dans la prévention des actes. La dimension démocratique s'exprime aussi dans la recherche sur la question de « profilage racial » – en France, le profilage au faciès. Au Québec, tout n'est pas parfait dans la réalité : en août 2008, à Montréal nord, un jeune a été tué par un policier. L'événement a débouché sur une émeute urbaine certes rapidement maîtrisée, mais néanmoins tragique. Une partie de la population continue donc de percevoir des discriminations : même si elles ne sont pas réelles, elles sont ressenties. Mais aujourd'hui, le profilage racial est illicite. Lui a été substitué le profilage criminel, concept qui reste encore à mettre en œuvre. La délégation s'est rendue dans un commissariat du quartier Saint-Michel pour observer comment travaillaient les policiers. Elle a relevé leur grande autonomie d'organisation, qui n'exclut pas une hiérarchie et une autorité centrale. Cet arrondissement se situe dans un quartier pauvre, une zone urbaine sensible, l'équivalent d'un quartier de banlieue parisienne ou lyonnaise : population multiethnique, pauvreté sociale, forte proportion de jeunes au chômage, un taux de violence supérieur à la moyenne... Le commandant de police s'implique territorialement avec ses équipes. En effet, à côté de l'analyse des problèmes de la délinquance, il y a la recherche de solutions en amont avec les partenaires locaux sur les questions de l'aide aux victimes, du travail des jeunes et des adolescents incriminés, de la prise en charge éducative, de la lutte contre les trafics et les « gangs de rue ». Le commandant et ses policiers sont engagés sur tous ces fronts, en partenariat avec les organismes communautaires. Jean-Pierre Blazy avoue qu'en tant que maire de la banlieue nord de Paris, qui renégocie actuellement son contrat local de sécurité, il souhaiterait pouvoir mettre cela en œuvre, en partenariat avec les autres acteurs, tout en sachant que dans le cadre institutionnel français, ce n'est guère transposable. Il considère qu'en France, il y a une rupture et une régression par rapport aux expérimentations antérieures, mais selon lui, dans la loi du 5 mars 2007, qu'il n'a pourtant pas votée en tant que député, il y a des dispositions intéressantes sur le rappel et la transaction. S'il y avait un réel partenariat – qu'il convient de construire – reconnaissant le rôle du maire comme pilote de la politique publique locale de prévention de la délinquance, ainsi qu'un approfondissement de la culture de la coproduction, qui a produit des effets positifs, en France, il serait possible de mettre en

œuvre des mesures d'ordre extrajudiciaire développées avec succès au Québec. La police québécoise y est impliquée, ce qui n'est pas le cas en France. La loi du 5 mars 2007 peut ouvrir la perspective dans ce sens.

La justice alternative, le système correctionnel pour les adolescents et le système des libérations conditionnelles

Jean-Amédée Lathoud, procureur général près la cour d'appel de Versailles, salue l'accueil réservé à la délégation au Québec et le soutien du CIPC à Montréal. Il invite cependant à la modestie : ce n'est pas en quelques jours de mission que l'on peut établir des diagnostics définitifs.

En France, depuis l'après-guerre, la justice a trois missions : diriger l'exercice de la police judiciaire, décider les alternatives aux poursuites et contrôler le pré-sentenciel ou le post-sentenciel (ce qui est avant ou après le jugement). Au Québec, l'institution judiciaire limite son activité au strict domaine juridictionnel : les magistrats poursuivants ou les juges sont dans les palais de justice et pas ailleurs. Jean-Amédée Lathoud a apprécié l'absence de débat politique ou médiatisé sur l'opposition entre la répression, le laxisme, la prévention, la gauche, la droite, lors des rencontres qui ont eu lieu pendant la mission.

Il souligne un certain nombre de réponses pénales et éducatives proposées au Québec qui sont originales et intéressantes :

→ la police participe activement au système de justice pénale pour les adolescents. Les policiers ont en effet le pouvoir, pour les adolescents de 12 à 17 ans, auteurs primaires (c'est-à-dire non récidivistes) d'infractions mineures sans violence, de décider d'un avertissement et de renvoyer l'adolescent vers un organisme de justice alternative. Celui-ci n'est pas un organisme étatique : ni tribunal, ni parquet, ni éducation-protection de la jeunesse, mais un organisme qui va intervenir pour faire un diagnostic et apporter une réponse éducative d'avertissement et de prévention. Ce n'est que dans les cas les plus graves que la police demande à la justice d'intervenir ;

→ la Commission québécoise des libérations conditionnelles : il est étonnant, pour un magistrat français, de constater que cette commission, qui siège au palais de justice, est présidée non par un juge, mais par un avocat désigné par le gouvernement pour quelques années, dans le cadre d'un CDD, et est composée de membres des communautés, c'est-à-dire de citoyens. Elle décide de mesures sanitaires, médicales, sociales, permettant une sortie de prison anticipée par rapport à la peine prévue – en l'occurrence, il n'est pas question d'autorité de la chose jugée –, en associant les citoyens victimes au processus de décision de la libération conditionnelle. La question des sorties de prison pour les criminels sexuels et autres et celle de l'application des peines, au Québec, ne sont donc pas traitées par les magistrats ou les juges, qui assumeraient tous les inconvénients des décisions contestables ; il y a une prise en charge par l'ensemble des citoyens de la collectivité des difficiles décisions dans ce domaine ;

→ la place essentielle, dans le processus pénal, des organismes communautaires, qui vont bien au-delà des associations que l'on connaît en France, dans le cadre du pré-sentenciel ou du post-sentenciel. Ce sont des organismes associant très largement la société civile, les organismes publics et administratifs. Jean-Amédée Lathoud en cite deux exemples intéressants : la structure CyberCap, chargée de l'intégration socioprofessionnelle et préventive des jeunes en décrochage scolaire à travers les techniques les plus modernes du média et du multimédia, ainsi que l'association Trajet jeunesse, organe de prise en charge des sanctions extrajudiciaires des mineurs, qui remplit les tâches de dédommagement, de médiation, de réparation et de suivi. Ces deux organismes, dans leur financement, associent les fonds publics locaux de la province ou de la mairie, des fondations privées, le soutien des entreprises, la participation de citoyens et l'implication directe d'universitaires, non sur le plan de l'idéologie, mais du pragmatisme, dans l'accompagnement des mineurs pris en charge par les structures non judiciaires. Cette fédération d'acteurs est particulièrement exemplaire. L'ingénierie du fonctionnement des dossiers, dans ces organismes communautaires, est également intéressante : appels à projets, aide à l'élaboration des projets soutenus par la collectivité, évaluations

opérationnelles et mise en cause des résultats obtenus, programmes limités dans le temps, avec des concertations publiques préalables et des projets bien ciblés et précis...

→ la place des victimes : dans les procédures québécoises, accorder une place aux victimes n'est pas laisser place à l'émotion, mais associer les victimes à l'ensemble du processus pénal, jusqu'au processus de la sanction. Il ne s'agit pas d'informer ou d'accompagner les victimes dans leur démarche mais de les associer, à tous les stades de la procédure, pour que leur situation soit prise en compte, que leurs attentes soient recueillies, qu'elles soient confrontées, dans leur vécu, à l'auteur et au mis en cause et, grâce à cet accompagnement des organismes communautaires, qui n'est pas uniquement un soutien juridique ou psychologique, d'aider au dialogue avec le délinquant et à la négociation avec le mis en cause dans le cadre de ces médiations ou de ces libérations conditionnelles. Jean-Amédée Lathoud regrette néanmoins de n'avoir pas retrouvé, par rapport à la problématique des questions scolaires et des dysfonctionnements à l'intérieur de l'école ou à l'extérieur de l'école, pour les jeunes qui relèvent de la formation scolaire, les mêmes initiatives qu'en France – pourtant encore insuffisantes –, du type des classes relais, par exemples.

Les procureurs et juges, au Québec, sont donc plutôt effacés dans les dispositifs d'enquête de police et dans le pré et post-sentenciel. En revanche, la place des autorités municipales, dans ce dialogue avec les services de police et les organismes communautaires, est beaucoup plus importante qu'en France. À un moment où, dans l'Hexagone, l'on rediscute de modifications considérables de la procédure pénale et alors que la place de la justice dans les procédures de prévention locales n'est plus aussi affirmée, deux hypothèses sont possibles :

1. On considère que ces publics qui sont sous main de justice doivent être repris de manière beaucoup plus communautaire et locale dans le cadre des structures départementales, municipales, associatives. À cet égard, la situation du Québec est instructive. Mais cela suppose que les élus locaux, l'ensemble de la représentation nationale et de la collectivité veuillent assumer cette prise en charge et s'en donnent les moyens ;
2. On réaffirme le rôle, tel qu'il existe dans la culture française, de l'institution judiciaire, des services de la protection judiciaire de la jeunesse et du Spip (Service pénitentiaire d'insertion et de probation), c'est-à-dire l'ensemble des services de justice, dans la prise en charge des problèmes de délinquance. Dans ce cas, il faut d'abord le réaffirmer – on entend peu, dans les discours publics, que la justice a un rôle à jouer dans les politiques de prévention de la délinquance –, mais aussi accomplir un travail d'ingénierie en termes de contractualisation et pour cela, se doter de moyens concrets et de chargés de mission, à l'intérieur des palais de justice, qui seraient des interfaces permanentes avec les élus et les coordonnateurs de CSLPD. Cela suppose aussi que ces politiques de prévention soient prises en charge avec des objectifs, indicateurs et moyens clairement identifiés dans la Lolf ou la RGPP.

Claudine Bansept ajoute que l'adoption d'une politique ministérielle sur la police communautaire au Québec a été assortie de quelques mesures complémentaires qui méritent d'être citées, comme la révision des programmes d'enseignement des collèges policiers. L'apprentissage des techniques policières a été revisité. Il se fait par compétences et l'approche communautaire est inscrite dans les programmes. Par ailleurs, des modifications importantes du Code de déontologie policière ont été opérées en 1997, pour un meilleur équilibre entre les pouvoirs policiers et les représentations communautaires, qui ont été fortement appuyées en matière de prévention de la délinquance. Il est précisé que les policiers sont non seulement chargés de la sécurité des personnes, mais des droits et des libertés. Ils doivent respecter les victimes et coopérer avec la communauté dans le respect du pluralisme culturel. Ce sont des principes forts et structurants.

Enfin, il y a une formation de comités dits de sécurité publique. Dans ce cadre, il existe, entre le chef de police et le maire, une entente extrêmement concrète sur l'ensemble des engagements policiers : localisation du bureau de police, effectifs, orientations, etc. Pour les élus français de la délégation, il a été difficile de comprendre que cette entente ne va pas jusqu'à l'opérationnalité : elle porte sur les

objectifs, mais en termes d'opérationnalité, les policiers sont maîtres à bord, tout en étant redevables de l'efficacité de leur action : un contrôle sur les résultats, qui va très loin, est en effet prévu.

Cette réforme s'est faite sous contrainte ; un lourd discrédit pesait sur l'efficacité des services de police. Outre la réforme de la police communautaire, un autre virage a eu lieu, portant sur une réforme territoriale de la police. Les effectifs ont été redéployés, redistribués. Ces deux dimensions vont de pair. À cet égard, entre 1997 et 2001, il y a eu une cohérence dans cette évolution, qui a produit d'étonnants résultats sur la manière dont se comporte la police au quotidien, dont elle pense son action, dont elle se critique résolument. En outre, les abus et dérapages sont publics, étudiés, débattus par des commissions de citoyens dans le souci qu'il y ait une suite à ces enquêtes.

Débat avec l'assemblée

Agnès Douvreur, du parquet général de Paris demande à Jean-Pierre Blazy pour quelles raisons concrètes il estime que le système québécois fondé sur la recherche de solutions pragmatiques en concertation avec les communautés, dont il a vanté les mérites, est difficilement transposable à la France.

Yann-Cédric Quéro, criminologue, chargé de cours à l'université de Montréal et spécialisé dans les processus opératoires des polices communautaires, s'interroge sur un fonctionnement policier, en France, qui serait davantage au service du droit qu'au service du citoyen, alors qu'une demande citoyenne de sécurité locale émerge et qu'il y a d'énormes résistances pour avancer sur ces méthodologies. Le Québec a mis en place des moyens de transparence et de participation dont certaines pourraient être importés. Il observe également au Québec une dichotomie entre le mandat politique, d'un côté, et le mandat technique, de l'autre côté et se demande si en France, l'échelon technique n'est pas un peu faible du fait que la criminologie n'y est pas enseignée. Ces mandats ne sont pas totalement lisibles et peuvent donner lieu à des dérapages à travers une instrumentalisation politique des concepts.

Jean-Pierre Blazy voit au moins deux raisons fondamentales qui rendent difficile la transposition du système québécois en France. La première raison est que les cadres institutionnels ne sont pas comparables. Pour rendre la transposition possible, il faudrait plus de décentralisation. Les modèles français de la police et de la justice républicaines ont des vertus qui méritent d'être défendues, mais sont mis à mal, pour la police, du fait des variations de doctrines d'emploi, avec l'abandon de la police de proximité – que ne remplacent pas les unités territoriales de quartier, selon le ministère de l'Intérieur – et du fait des difficultés des rapports entre police et citoyens et entre la police et les associations équivalentes aux organismes communautaires québécois, les bailleurs sociaux, l'Éducation nationale, etc. Il est difficile, pour un maire animateur d'un CLSPD, de faire en sorte que le dialogue soit réel et qu'il n'y ait pas une simple juxtaposition d'acteurs dotés chacun de leurs compétences mais ne parvenant pas à les mettre ensemble en action.

La deuxième raison qui explique que la transposition soit malaisée est qu'en France, il n'y a pas de consensus politique suffisant sur les problèmes de sécurité. Certes, il vaut mieux avoir une vision idéologique, mais les idéologies s'opposent. Pour certains, c'est celle de la sanction, de la répression, avec une inflation législative qui a produit des lois mal ou peu appliquées, alors qu'il faudrait marcher sur ses deux jambes : à la fois la prévention et la sanction. C'est la vertu du système québécois. La loi de 2007 reconnaît le rôle du maire. À travers lui, il faudrait avancer de manière pragmatique pour surmonter ces obstacles et approfondir la coproduction de la sécurité en France.

Bernard Loche, animateur de la table ronde, relève que selon le rapport de la délégation, ce débat sur l'opposition entre la prévention et la répression n'existe pas sur la scène publique, au Québec.

Xavier Lemoine, maire de Montfermeil, confirme qu'à Montréal, le pragmatisme l'emporte sur les discussions idéologiques. Ce sont l'expérimentation et l'évaluation qui prévalent. Le climat est

beaucoup serein qu'en France, où les crispations idéologiques empêchent d'avancer. Il souligne également qu'au Québec, il y a trois polices différentes alors qu'en France, il n'y en a qu'une, même si elle se décline en de multiples services. Par ailleurs, en France, on légifère par le haut. L'application de la loi est la même sur tout le territoire et ne tient pas compte des particularités locales : tout est codifié et il n'est pas question de sortir de la ligne, sous peine d'abrégé sa carrière. À Montréal, l'expérimentation et le pragmatisme local font que sur chaque quartier, le chef de poste de police ne s'organise pas de la même manière. Xavier Lemoine partage aussi l'avis de Jean-Pierre Blazy selon lequel le policier est davantage au service du droit que du citoyen : aujourd'hui, le policier ne s'intéresse qu'à ce qui peut ouvrir une action judiciaire, car le taux d'élucidation porte sur l'état 4001 et non sur les mains courantes. Or, le premier déversoir est la main courante. L'évaluation d'un commissariat ne devrait pas se faire à partir de l'état 4001, mais à partir de l'examen du registre des mains courantes. Le désengagement de la police nationale sur un certain nombre de faits et le non-traitement des mains courantes rend obligatoire d'avoir des polices municipales.

Quant à savoir si le maire, qui est un homme politique, doit être au cœur de la gestion des problèmes de sécurité, Xavier Lemoine estime plutôt que c'est le rôle d'un échelon technique intermédiaire un peu charpenté, avec des professionnels qui maîtrisent la question, comme en Belgique, l'élu n'ayant qu'à donner les objectifs. Le maire n'est pas un spécialiste et n'aura jamais autorité sur la justice, ni sur la police, ni sur l'Éducation nationale. Selon lui, les responsabilités des différents acteurs, qui n'étaient pas capables de se coordonner, ont été transférées sur le maire, qui écope de tout à la place des autres.

L'implication des communautés et des entreprises dans l'action préventive et répressive, la médiation citoyenne

Mansour Zoberi, responsable du service « politique de la ville, solidarité, diversité et égalité des chances » du groupe Casino, présente le rôle des entreprises et des entrepreneurs dans les politiques de prévention Québec. Il évoque en premier lieu une méthode de recrutement basée sur les habiletés importée de Montréal et mise en œuvre de manière systématique par le groupe Casino. Il salue, lui aussi, le pragmatisme québécois, constaté lors de la mission : lorsque les choses sont dites, elles sont faites. Au Québec, le principe d'implication de la société civile est inscrit dans la loi à la fois pour le montage, la conduite et le financement des projets. Il cite l'exemple de Microsoft ou d'une fondation d'assurance qui interviennent avec succès pour s'occuper de jeunes en situation de décrochage scolaire. Les jeunes en question sont installés au cœur d'un hôtel d'entreprises, dans un espace commun, équipé des technologies les plus avancées – preuve des moyens déployés – et qu'ils sont invités à respecter. Sur les 700 jeunes accueillis depuis le démarrage de l'action, près de 70 % ont trouvé un débouché : soit une formation qualifiante, soit un emploi dans les sociétés usagères de l'hôtel d'entreprises.

Pour montrer à quel point les Québécois sont les champions de la coproduction, Mansour Zoberi cite le commandant du commissariat d'un quartier montréalais, racontant le déroulement d'une opération. Lors d'un tapage nocturne, des policiers se sont rendus sur place, ont interpellé des personnes qui n'étaient pas les auteurs et se sont excusés : c'est une preuve de respect des individus. Le commandant a des comptes à rendre aux habitants sur la politique qu'il met en œuvre et associe la société civile dans la construction des actions. Ce commandant comptait par exemple sur l'arrivée imminente d'une grande chaîne de distribution pour donner des solutions alternatives à l'oisiveté d'un certain nombre de jeunes.

Enfin, police, municipalité et associations étrangères se sont réunies pour déterminer ce qui était acceptable ou non et définir conjointement des « accommodements raisonnables ». Mansour Zoberi a lui-même assisté à des rencontres au cours desquelles habitants et policiers réfléchissaient ensemble et proposaient mutuellement des solutions pour résoudre des problèmes de circulation ou pour assurer la sécurité des enfants dans un quartier. Ces exemples témoignent d'une véritable coproduction : l'habitant est directement impliqué dans le projet, sans intermédiaire.

Sur le plan économique également, par exemple en matière de commerce, il y a un lien constant entre les commerçants, leurs sociétés de sécurité privées, les clients et les chalands, pour imaginer et mener des actions de pédagogie ou des actions dissuasives aux côtés de la police de Montréal.

Étienne Varaut, vice-président de l'Inter-Réseaux développement social urbain (Irdsu), rappelle que cette structure fédère 7 000 professionnels de la politique de la ville. Lui-même chef de projet « politique de la ville » à Bobigny, il est aussi copilote du CLSPD de la ville. Il souligne qu'au-delà de la démarche pragmatique du Québec, la philosophie de l'action publique et les méthodes de projets concernant l'implication communautaire sur les politiques publiques de prévention de la délinquance et de sécurité sont également d'un grand intérêt.

Un premier principe fort est de poser la qualité de l'intervention pour le citoyen, qui est placée au cœur de l'action publique. Les délégués de la mission l'ont constaté dans de nombreux organismes.

Tous les acteurs semblent fédérés par des principes communs travaillés conjointement, qui guident l'action publique de prévention des criminalités. L'État fédéral a adopté la déclaration des Nations unies de 2002 sur le sujet, mais ces principes figurent aussi dans la Charte canadienne des droits et libertés, la Charte des droits et libertés québécoise et les lois co-élaborées depuis vingt ans, suite à des consultations.

L'expertise communautaire est mieux reconnue et légitimée qu'en France, d'où l'impression d'une meilleure écoute et d'une mise à égalité par rapport à l'expertise technique des professionnels, à l'expertise universitaire – qui paraît plus au service de tous les acteurs qu'en France, où la recherche semble généralement déconnectée des praticiens – et au rôle des élus.

On perçoit davantage de rapports de confiance, de solidité et de ressort des organismes communautaires, qui sont à la fois des acteurs opérateurs à part entière des politiques publiques de prévention de la délinquance et de sécurité et des alliés au sein de coalitions qui participent à leurs coproduction et à leur évaluation, au niveau local mais aussi au niveau des politiques nationales. Tout ce processus d'élaboration collective permet aux parties prenantes d'être associées.

Ainsi, au niveau local, les organismes communautaires sont largement associés aux travaux collectifs, au travers de « tables de concertation » régulières, qui sont plus opérationnelles que les CLSPD. En effet, ceux-ci sont parfois très institutionnels, ce qui amène des blocages divers pour entrer dans l'opérationnalité, faute de partage des diagnostics, de débat ou en raison de contradictions techniques ou politiques. Les tables de concertation et coalitions existent au niveau local, mais aussi provincial. La communauté est vraiment vécue comme une ressource et une force, comme un acteur à part entière, qui doit jouer un rôle sur certains plans de l'action publique. Les organismes communautaires ont fréquemment le statut de mandataire social et bénéficient de financements pérennisés, souvent à 100 %, alors qu'en France, les pratiques de cofinancement, notamment sur les politiques de prévention de la délinquance, sont un frein, en particulier pour les villes les plus pauvres. Il y a néanmoins au Québec comme en France des fragilités financières et des problématiques de pérennisation d'actions pourtant efficaces sur le terrain. Le respect des personnes est posé comme principe, et les acteurs parties prenantes sont plus impliqués, qu'il s'agisse du contrevenant (en France, le « délinquant »), de ses parents, si c'est un jeune, qui sont satisfaits de participer aux actions menées et ainsi confortés dans leur rôle de parents, ou de la victime, qui a un autre statut, ou encore de la communauté : les jeunes ayant commis des infractions peu graves sont réinsérés de manière éducative dans la communauté, qui a un rôle majeur. La pluralité culturelle, également, est respectée.

Le citoyen n'est pas envisagé uniquement comme individu, mais aussi comme acteur citoyen d'une collectivité ; il a un rôle à jouer dans la construction de l'intérêt général. Étienne Varaut cite quelques exemples d'organismes communautaires visités par la délégation :

→ J'ai cessé la violence mène des actions de prévention en milieu scolaire pour poser des mots et trouver des modes de résolution pacifiques susceptibles de répondre aux émotions qu'ils peuvent ressentir. Cette organisation travaille aussi sur des projets de développement social au cœur des quartiers, avec cependant des fragilités plus prononcées qu'en France sur le lien avec la municipalité et les bailleurs, ainsi qu'un investissement financier moins conséquent.

→ Trajet jeunesse, organisme de justice alternative, a 37 antennes au Québec, regroupées par le Rojac (Regroupement des organismes de justice alternative du Québec). Elles travaillent sur la réparation envers les victimes, la collectivité, la participation des adolescents à des activités de formation, l'intégration sociale ou le soutien, l'autonomisation, la médiation.

→ L'organisme Tandem vise à soutenir l'action citoyenne pour une meilleure sécurité urbaine, dans l'idée de faire des habitants des coproducteurs de la sécurité.

→ Le Rapsim (Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal) fédère des organismes d'aide aux itinérants (en France, les SDF), interpelle et aide à coproduire l'action publique sur ce sujet très délicat à Montréal : il joue un rôle de vigie.

Les professionnels de la politique de la ville ont une préoccupation forte sur la qualité de la conduite de projets. En termes de développement communautaire, le Québec représente un mythe, et la mission du CNV a ressenti en effet l'impression d'un diagnostic mieux partagé, d'une vraie concertation autour des projets à différents échelons, du local au national, d'une précision des objectifs stratégiques et opérationnels qu'en France, on a parfois du mal à formuler et à évaluer, d'une culture du résultat plus forte, d'une évaluation plus pointue, même si certains points peuvent encore être améliorés.

En termes de marges d'amélioration, au-delà de la prévention de la délinquance et de la sécurité, le Québec pourrait adopter une démarche plus intégrée sur le développement social et urbain. À cet égard, Étienne Varaut estime que la politique de la ville française n'a pas à rougir d'un savoir-faire bien développée, malgré quelques points faibles.

L'approche démocratique, la construction d'une politique ministérielle, les principes structurant de l'action communautaire, ministérielle et des collectivités territoriales, les stratégies

Xavier Lemoine, maire de Montfermeil, constate que le thème de son intervention a largement été développé. Il salue l'accueil du CIPC et des autorités québécoises ainsi que la chaleur et la bienveillance dont ils sont coutumiers. En tant que maire de Montfermeil, confronté à une réalité locale particulière, partagée par certaines communes mais non par d'autres, il a examiné le caractère transposable des pratiques québécoises, mais aussi les grandes différences qui doivent être prises en considération pour déterminer dans quelle dynamique on se situe :

→ L'organisation des institutions québécoises et françaises n'ont rien de commun. En particulier, même si c'est anecdotique, il n'y a pas d'école de commissaires au Québec. Même aux plus hauts niveaux de responsabilité, les policiers ont tous progressé en partant d'échelons subalternes et tirent leur savoir des réalités du terrain. D'où une connaissance intime et vécue de la pratique, qui permet d'avoir la souplesse nécessaire lorsque l'on a des postes à responsabilité.

→ Les communes françaises sont confrontées, dans le cadre de la politique de la ville, à des réalités de ghetto, avec des disparités dans l'apparence de l'urbanisme. À Montréal, lorsque l'on passe d'un quartier à un autre, les logements ont la même typologie, les mêmes volumétries, des styles architecturaux communs. Il n'y a pas ce contraste entre les grands ensembles moribonds et les zones pavillonnaires que l'on observe en France : les transitions sont plus souples. Au Québec, le mot « ghetto » est employé lorsqu'un quartier abrite 10 ou 15 % de la même population, soit la moitié de ce que la Seine-Saint-Denis compte en populations étrangères. Ce sont donc des logiques de niveau qui n'ont rien de commun.

→ La France a des relations historiques très fortes et pas toujours faciles avec certaines populations de son territoire (esclavage, colonisation...), alors qu'entre le Québec et les populations nouvellement arrivées, il n'y a pas ce lien historique, qui peut aussi servir de filtre aux commentaires que l'on a sur l'action publique : en France, des difficultés idéologiques se posent parfois sur l'intervention de la force publique dans les quartiers.

→ Le phénomène migratoire du Québec est différent : c'est le Québec qui décide en tout point des populations qui entrent sur son territoire, sur des logiques essentiellement économiques. En outre, il dispose d'une frontière naturelle assez étanche, l'océan Atlantique, alors qu'en France, les pays

concernés sont plus proches géographiquement et les frontières plus perméables. En outre, les personnes qui arrivent en France sont souvent des ayant-droits sociaux et non des actifs sur le plan économique. Or, l'insertion par l'économique donne des effets beaucoup plus rapides.

→ Les enjeux culturels, en France, sont très forts. Xavier Lemoine estime que dans les banlieues, au-delà des dysfonctionnements sociaux, urbains et économiques, les enjeux sont d'ordre culturel. Ils ne sont pas encore aussi exacerbés au Québec, mais les responsables anticipent cette émergence de rapports culturels plus conflictuels.

Au regard des spécificités d'un certain nombre de quartiers, en France, Xavier Lemoine estime que la création récente des unités territoriales de quartier est une réponse intéressante. Elle prend en compte l'ensemble des dimensions qui font le contraste entre la situation du Québec et ce que l'on peut vivre dans un certain nombre de quartiers. Alors qu'au Québec, on parle d'une coproduction intégrée, en France, à travers la cellule de veille de l'Uteq, tous les mois, les complémentarités s'organisent avec le procureur, la population et la police – du jamais vu en France, quasiment –, mais aussi par le biais du référent police, dont le rôle est fondamental et déterminant dans la réussite des Uteq. Au pire, ces complémentarités sont actionnées successivement, mais l'objectif est de rapprocher les acteurs pour qu'elles le soient simultanément, afin qu'elles soient encore plus efficaces.

Conclusion de la table ronde

Maurice Charrier, vice-président du CNV, maire de Vaulx-en-Velin, souligne qu'en France, il ne manque ni d'idées, ni d'expériences : les témoignages apportés le montrent, mais qu'il s'agit trop d'expérimentation. Il relève aussi les fluctuations d'orientations, qui nécessitent d'assumer des partis pris et de s'en donner les moyens, sous peine de rester entre deux chaises, comme Jean-Amédée Lathoud l'a évoqué à propos du fonctionnement de la justice.

Il déplore également des dissociations : dissociation entre politique répressive et politique de prévention, l'une toujours au détriment de l'autre, dissociation entre auteur et victime, dissociation avec les citoyens. Selon lui, les grandes difficultés de mise en œuvre des politiques publiques contre la délinquance découlent peut-être du regard de méfiance et de peur que l'on porte sur les quartiers et leur population. Les politiques en faveur de la sécurité sont trop souvent liées à des enjeux non politiques, ce qui serait digne, mais politiciens et victimes d'instrumentalisation. Les hommes et femmes politiques sont aussi exposés à la tyrannie de l'émotionnel : ils se précipitent sur les lieux dès qu'un événement douloureux s'est produit et ces types de déplacements sont très suivis par les médias. Le CNV a d'ailleurs constitué un groupe de travail sur le rôle des médias dans les politiques publiques liées à la politique de la ville et émettra prochainement un avis.

C'est pourquoi il est nécessaire d'avoir, en France, sur les problèmes de délinquance et de sécurité, un débat apaisé, pour faire les diagnostics les plus pertinents et définir les actions les plus efficaces.

Table ronde — « *Mise en commun des coopérations et coopérations ultérieures* »

Introduction : Proposition d'un cadre de coopération

Pierre Berton, secrétaire général du Conseil national des villes, formule des propositions à partir de la réflexion du CNV sur les cadres possibles de coopération. À l'instar de Valérie Sagant, il relève un double processus d'augmentation : celle de la criminalisation et celle des stratégies de prévention, et invite à revenir à la réflexion de Gilbert Bonnemaïson, qui a initié ces politiques de prévention. La sécurité est l'affaire de tous, mais cela implique des stratégies de répression si possibles intelligentes, qui fassent que les personnes entrant en prison n'en sortent pas pires qu'à leur entrée, ainsi que des stratégies de prévention, le tout appuyé sur un triptyque de solidarité que l'on a un peu oublié. Ces stratégies doivent être établies avec les publics les plus en difficulté ou sortant de prison, ce qui ne peut être dissocié d'une stratégie vis-à-vis des victimes. Ce triptyque de solidarité est peut-être celui

sur lequel les élus, au niveau local, sont les plus à même de développer, au travers des divers contrats, des actions montrant que la responsabilité globale de la commune les amène à s'intéresser à l'ensemble de leur population et que ce sont eux, les organisateurs du « vivre ensemble ».

Par ailleurs, la loi de mars 2007 charge beaucoup les maires en les rendant responsables d'une coordination d'acteurs sur lesquels ils n'ont pas autorité. Pierre Berton souligne la situation un peu schizophrénique dans laquelle ils sont ainsi placés. Il leur faut développer un partenariat au niveau local, en ayant compris ce que portent respectivement les acteurs comme stratégies, ce qu'ils acceptent d'échanger et les actions mises en place dans le cadre d'un contrat : le contrat de ville, qui comprenait tout, ou aujourd'hui, le Cucs, le CLS... C'est devenu très compliqué, parce que cela concerne à la fois :

- le Comité interministériel de prévention de la délinquance, qui est situé à l'Intérieur,
- le département « prévention de la délinquance » de la Div,
- le département « prévention de la délinquance » de l'Acisé,
- et le Conseil national des villes, qui considère devoir porter une grande attention à cette question, qui préoccupe l'ensemble des élus aujourd'hui.

Quelles propositions, à l'issue des réflexions de cette journée ?

Beaucoup d'expérimentations et d'expériences sont menées, mais en France, elles sont peu accompagnées scientifiquement, contrairement au Québec – en grande partie grâce au CIPC. La France a négocié la création du CIPC avec le Canada et le Québec et est fière de sa mise en place. Les autorités françaises continuent à le soutenir moralement et financièrement et à utiliser toute sa puissance de réflexion.

Il est nécessaire d'établir des partenariats. Il existe déjà des jumelages de ville à ville. Comment mutualiser et réunir ces expériences, en tirer des leçons ? Il convient de mettre en place une méthode pour, comme au Québec, avoir un constat, des objectifs posés, des moyens indiqués, une évaluation qui permette, si les actions sont applicables, de construire des modes d'emploi et de défendre ces stratégies qui, en France, sont insuffisamment appuyées sur la recherche universitaire. Ceci implique que ces collectivités soient parties prenantes et que la Div, l'Acisé et le CIPC appuient ces stratégies. Tout ce qui se fait au Québec n'est pas transposable et inversement. Néanmoins, sur des points précis, comme les expériences menées sur le décrochage scolaire, par exemple, des coopérations et des enseignements peuvent être développés. C'est l'un des objectifs de cette table ronde : permettre aux acteurs sur le terrain de dire ce qu'ils souhaitent, ce qu'ils en pensent, dans quels domaines ces actions pourraient être mises en place et avec qui, afin de définir une méthodologie. Avec l'idée, dans un an, de se retrouver sur une ou deux journées pour faire le point avec le CIPC et essayer d'éclairer une stratégie dans laquelle il n'y ait pas une montée parallèle de la criminalisation et des actions, mais une efficacité qui se traduise dans le « vivre ensemble » sur le terrain que les maires s'efforcent de réaliser à tout prix, puisqu'en fin de compte, tout le monde s'adresse à eux et à leurs compétences globales.

Débat avec l'assemblée

À partir des expériences présentées et de ce qui a été extrait du rapport de la mission à Montréal, **Bernard Loche** invite les participants à décrire le type de coopérations qu'il leur paraît prioritaire et intéressant de développer avec le Canada, mais aussi d'autres pays, villes ou partenaires.

Monique Sassier, inspectrice générale de l'Éducation nationale, consacre une partie de son temps aux questions de prévention de la délinquance au CIPD. Elle estime que des travaux communs sur la problématique du décrochage scolaire, où l'absentéisme chronique des élèves est important, sont possibles, mais qu'il est indispensable, au préalable, de se mettre d'accord sur des définitions pour s'assurer que l'on parle de la même chose. En effet, toutes les institutions qui emploient le terme « décrochage scolaire » ne parlent pas de la même chose, ce qui rend la coopération presque impossible. Dans cette perspective de connaissance partagée, l'apport des travaux des tous les acteurs est sans doute extrêmement précieux.

Véronique Fayet, adjointe au maire de Bordeaux, ville jumelée de longue date avec celle de Québec, indique que les deux maires ont signé un accord de coopération comprenant notamment une action sur l'insertion des jeunes, avec des échanges de jeunes sur des chantiers d'insertion et un échange de jeunes artistes en recherche de professionnalisation. Un échange sur la médiation culturelle vise aussi l'intégration des personnes immigrées. Elle indique par ailleurs que le Canada fédéral a lancé des contrats de villes avec des sites expérimentaux, notamment le quartier de Limoilou, à Québec, qui pourraient offrir des possibilités d'échange avec l'expérience française.

Jean-Pierre Blazy, maire de Gonesse, suggère de s'intéresser au dispositif CyberCap, qui cible des jeunes en décrochage scolaire qui n'ont pas terminé le secondaire. La structure CyberCap met à leur disposition, notamment grâce au mécénat, des moyens multimédia et numérique. C'est le partenariat public / privé qui permet de financer ces opérations, qui coûtent très cher. À travers cette action, les jeunes retrouvent l'estime d'eux-mêmes, certains arrivent à reprendre des études et d'autres à s'insérer socialement, sinon professionnellement. Il précise que l'organisation CyberCap est disposée à s'engager dans un partenariat avec la France.

Gaëlle Buseine, directrice du CLSPD de la ville de Lille, énonce le souhait de la ville de s'inscrire dans des dynamiques de partenariat, notamment sur les volets de la prévention de la délinquance des mineurs et de l'accompagnement des populations fragilisées (populations errantes ou à conduite addictive). Dans ses quatre axes, le nouveau CLSPD de Lille envisage en effet d'établir des passerelles avec d'autres villes, européennes ou plus éloignées.

Étienne Varaut, vice-président de l'Irdsu, partage l'idée que les pratiques françaises peuvent être améliorées à travers l'observation des pratiques d'autres pays. En tant que réseau de professionnels, l'Irdsu est demandeur d'échanges avec d'autres développeurs locaux au Québec ou ailleurs en matière de politique de la ville ou de prévention / sécurité. Il confirme que le décrochage scolaire, en particulier, est une problématique qui, au niveau local, nécessite des réponses que les élus, techniciens et enseignants ont parfois du mal à trouver, de même que les alternatives à la justice. Il exprime également le besoin de plus de lisibilité dans les échanges entre les polices française et québécoise sur l'enjeu des polices de quartier. Ces échanges existent, mais ne diffusent pas auprès des autres acteurs de la sécurité et de la prévention. Il regrette par ailleurs que le réseau Urbact qui, certes, porte plutôt sur les échanges européens, ne fasse pas de place au Québec au titre de la francophonie.

Enfin, il constate que seules les grandes villes peuvent engager de telles démarches, les petites et moyennes villes ne disposant pas de l'ingénierie nécessaire : il suggère que l'État et la Div leur apportent leur soutien pour qu'elles puissent également participer.

Il relève au passage le problème de la maîtrise de la langue et observe que la francophonie favorise les échanges avec la Belgique et le Québec, mais pointe la nécessité d'une mise à niveau en langues pour les acteurs français de la politique de la ville, afin d'élargir le champ d'exploration à d'autres pays. Certains s'y engagent parce que leur élu ou leur ville s'inscrit dans une coopération et les contraint à actualiser leurs compétences, notamment linguistiques.

Brigitte Raynaud, chef du département Prévention de la délinquance et citoyenneté au sein de la Div, précise qu'il incombe à la Délégation interministérielle à la ville de s'impliquer dans ces partenariats. La Div a pour mission essentielle d'assurer l'animation interministérielle de toute la politique publique en matière de prévention de la délinquance. Elle cite la présence de Didier Leschi, représentant de l'aide aux victimes, qui représente aussi le secrétaire général du ministère de la Justice, Gilbert Azibert, ainsi que la présence de Manuel Palacio, directeur de la protection judiciaire de la jeunesse, mais aussi conseiller du directeur de l'Inhes, l'Institut national des hautes études de sécurité, qui montrent que pour la Div, le partenariat est une chose concrète. Brigitte Raynaud précise que de la même façon, en matière de prévention de la délinquance, la Div coopère avec l'Éducation

nationale. Même si elle se transforme en secrétariat général de comité interministériel des villes, elle conserve cette fonction d'animation interministérielle, qui est même intensifiée. La Div vient en renfort pour développer localement des propositions intéressantes ou pour les exporter, pas uniquement sur le plan financier, mais également sur le plan du réseau, via le CIPC, dont la Div est le relais en France, puisqu'elle l'y représente.

Mais le travail interministériel, en dehors des échanges entre villes de France, du Québec et du Canada, présente également un grand intérêt pour les acteurs locaux. Associer la délégation permet d'obtenir des conseils en ingénierie, des contacts avec les structures utiles en matière de prévention de la délinquance : le Comité interministériel de prévention de la délinquance, la Div, l'Acsé, représentée par Éric Lenoir, directeur de la prévention de la délinquance et de la citoyenneté, l'Inhes et l'Observatoire national de la délinquance. La Div a pour vocation d'appuyer les municipalités pour le montage des projets, en établissant des relations avec les personnes ressources et en valorisant les projets en dehors de l'aspect purement financier. Mais elle ne peut le faire qu'avec des municipalités partantes et assez motivées pour mettre de tels projets en œuvre, parce que c'est un lourd et long cheminement pour les services des villes.

Parmi les sujets proposés, la Div a déjà réfléchi à la question du décrochage scolaire et a repéré l'outil CyberCap, sur lequel travaille Serge Nedelec.

Francis Bahans, directeur général adjoint de la fédération Citoyens et justice, qui regroupe 130 associations du domaine social et judiciaire, évoque une expérimentation en cours sur la médiation post-sentencielle et fait état de deux propositions ainsi que d'un souhait :

→ une proposition sur la justice des mineurs : la fédération regroupe l'ensemble des associations qui mettent en œuvre la réparation pénale des mineurs. Elle a déjà des contacts avec le Québec, en particulier avec le Rojac, mais souhaiterait élargir le champ géographique des coopérations dans ce domaine ;

→ une proposition sur les violences conjugales, domaine dans lequel le réseau est très impliqué. En France, quelques progrès ont été accomplis sur la prise en charge des victimes, mais pour les auteurs, il n'y a que quelques expérimentations. Les politiques publiques n'offrent que peu de soutien, hormis par l'intermédiaire du FIPD. La prise en charge des auteurs de violences conjugales n'en est qu'à ses balbutiements et mérite qu'on lui consacre un échange, car elle exige d'évoluer, sous peine de voir se prolonger ce fléau social ;

→ un souhait relatif à la manière d'aborder les statistiques de la délinquance : un article paru en février dans *Le Monde*, consacré à la loi sur les violences domestiques, en Espagne, expliquait que l'augmentation de la délinquance, dans les statistiques, était absolument évidente. Dès lors que l'on mène une politique volontariste, il y a davantage de faits qui sont dénoncés. Mais ce n'est pas parce qu'il y a plus de délinquance apparente qu'il y a échec de la politique. La manière d'aborder les statistiques est souvent caricaturale : on a tendance à se féliciter lorsque les chiffres baissent, alors qu'n l'occurrence, c'est le contraire. Francis Bahan ignore comment aborder cette question sur le plan des échanges internationaux, mais il souligne la difficulté de communiquer positivement vis-à-vis des politiques et du grand public.

Éric Lenoir, directeur de la prévention de la délinquance et de la citoyenneté à l'Acsé, souligne que plusieurs thèmes évoqués à travers les expérimentations québécoises croisent les orientations fixées par le Comité interministériel de prévention de la délinquance quant à l'utilisation du FIPD que l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances a la charge de gérer, de suivre et d'évaluer. Il insiste sur la réciprocité de l'échange, car si des démarches françaises innovantes sont à valoriser, la France a beaucoup à apprendre du pragmatisme des actions initiées au Québec et à Montréal. Parmi les thèmes qui lui semblent porteurs, outre celui du décrochage scolaire, il relève celui de la médiation ou des médiations, qui a déjà fait l'objet d'échanges entre la Div et Montréal par le biais de l'ambassade, par exemple sur la médiation par les pairs en milieu scolaire, expérimentée ensuite en France par la ville de Montreuil. Il estime qu'il convient de définir le champ de la médiation

et de lui donner un cadre d'intervention qui lui donne une juste place, en complémentarité avec d'autres interventions.

Un autre thème selon lui très important se situe à la jonction entre les démarches de prévention sociale et éducative traditionnelle et les démarches de prévention situationnelle. Il cite à cet égard le programme Tandem, qu'il a eu l'occasion d'étudier, à Montréal, au début des années 2000, qui se révèle très instructif. En effet, il montre comment des outils comme la vidéo-protection, qui constitue une dimension importante des politiques publiques de prévention, s'articule avec les autres démarches de prévention éducative et sociale, mais aussi autour des enjeux spécifiques qui renvoient au partenariat entre l'Anru et l'Acse, à savoir l'intégration du paramètre de la prévention et de la sécurité dans les opérations d'urbanisme et d'aménagement. La ville de Montréal a ainsi réalisé le réaménagement de stations de métro à partir de diagnostics en marchant, ciblés notamment sur les populations féminines.

La prévention des violences intrafamiliales constitue également un axe fort des politiques publiques en France, à travers le plan triennal porté par Valérie Létard. Une étude est en cours sur l'ensemble des actions financées par l'Acse ces deux dernières années sur le FIPD et les crédits de la politique de la ville, dont il devrait ressortir des enseignements sur les bonnes pratiques : actions en direction des auteurs, des victimes, actions de coordination de l'ensemble des acteurs qui concourent à ces politiques. Ce sont des axes forts qui pourraient donner matière à progresser dans l'échange entre les acteurs. En lien avec le secrétariat général du CIPD, l'Acse peut aussi, à travers ces missions de suivi, capitalisation et accompagnement des acteurs, être un relais utile dans cette démarche.

Thierry Le Lay, directeur de la sécurité, de la prévention et de la protection à la mairie de Paris, explique que l'importance des moyens consacrés par la Ville de Paris à cette politique résulte de la volonté du maire de lui donner la priorité. Il rappelle que Paris est le département le plus criminogène de France : le taux de criminalité est supérieur à celui de la Seine-Saint-Denis, même ramené au seul nombre d'habitants et pas au nombre de personnes qui fréquentent chaque jour la capitale. D'importants moyens sont déployés, mais les difficultés sont grandes. Cependant, le sentiment d'insécurité n'est pas aussi fortement répandu dans la population qu'on pourrait le croire.

La mairie de Paris a déjà engagé un travail avec le CIPD et de fructueux échanges avec le Québec. Thierry Le Lay constate néanmoins un problème de méthode. Reprenant un terme cher au maire de Paris, il évoque la recherche de créativité, mais aussi son travers, à savoir la tentation d'inventer ce qui existe déjà, et parfois en bien mieux. Il souligne cependant la difficulté d'échanger à des milliers de kilomètres et suggère de développer le site Internet du CIPD pour permettre l'interactivité et offrir la possibilité de se communiquer des idées, des questions et des réponses sans pour autant être obligé de faire systématiquement le déplacement au Canada. À l'ère des nouvelles technologies, il faut profiter de ces outils qui peuvent permettre de partager des informations en temps réel. Il insiste sur la nécessité de soutenir le CIPD : s'il disparaissait, ce serait une grande perte au regard du combat mené depuis des années pour faire progresser la prévention de la délinquance. La Ville de Paris s'est engagée à ses côtés et maintiendra sans doute sa politique dans les prochaines années. Thierry Le Lay cite quelques thèmes sur lesquels la Ville de Paris se mobilise, outre la médiation :

→ l'aide aux victimes, pour laquelle la Ville recherche actuellement des solutions, avec difficulté, en essayant d'imaginer des réponses. En France, les victimes d'infractions pénales ne sont pas toujours traitées comme elles devraient l'être, faute de moyens et de créativité. Cette piste de recherche doit être exploitée ;

→ la vidéo-protection, qui suscite des débats, certes, mais dans laquelle il faut se lancer parce que c'est dans l'air du temps. Si elle est correctement mise en place, elle comporte des aspects positifs. À Paris, un programme de vidéo-protection va être lancé par la préfecture de police et soutenu par la mairie de Paris : cela fait partie du programme municipal du maire. En outre, un programme municipal personnel sera développé pour les équipements municipaux sensibles. En tout cas, eu égard aux divers échos, notamment négatifs, que l'on en entend, la question nécessite d'être explorée et mérite que l'on recueille les expériences déjà menées par d'autres ;

→ le décrochage scolaire, déjà évoqué. C'est à ce stade qu'il faut traiter le problème à la racine et s'emparer très vite des pratiques efficaces en usage ailleurs ;

→ le phénomène des bandes. Au Québec, c'est le terme « gang » qui est employé, mais en France, il fait peur. Les bandes commencent à être inquiétantes, dans certains quartiers. Comment ces phénomènes se sont-ils formés ? Comment les anticiper ? Comment éviter que cela se dégrade ? Des échanges avec des villes qui sont aussi confrontées à ce problème pourraient permettre de trouver des réponses ;

→ la prévention situationnelle. La loi sur la prévention de la délinquance a des aspects positifs : en France, désormais, il est quasiment obligatoire d'avoir un permis de sûreté pour construire de grands ensembles ou équipements publics : pour obtenir l'autorisation de construire, il faut avoir mené une étude de sûreté et de sécurité publique. Les mairies ont donc une influence directe sur des aménagements urbains importants. Thierry Le Lay cite l'exemple des Halles, site complexe sur lequel il est très difficile d'avoir des réponses en termes de sécurité, même de la part de cabinets de consultants. À cet égard, les initiatives prises ailleurs dans le monde pour régler ces problèmes pourraient utilement alimenter la recherche de la mairie de Paris sur ce type de projets.

Maurice Charrier, en qualité de vice-président du Conseil national des villes, rappelle que pour le CNV, l'organisation de ce colloque s'inscrit dans un travail de réflexion qu'il mène depuis toujours sur les questions de prévention de la délinquance, qui ont fait l'objet d'un certain nombre de ses avis, émis soit sur saisine gouvernementale, soit spontanément. Mais ce colloque n'est pas la fin, le couronnement du travail engagé ; il est un point d'étape d'une réflexion qui se poursuit et d'un partage avec les acteurs québécois et canadiens de la ville. Le CNV est tout à fait disposé à organiser ou coorganiser de nouvelles rencontres en partenariat avec le CIPC, la Div et d'autres structures sur les questions de prévention de la délinquance mais aussi sur d'autres thèmes. Le CNV a par exemple mené une autre mission dans le domaine des politiques d'insertion sociale et économique au Québec, avec une focale sur l'économie sociale et solidaire. Des élus de Montréal, dont André Lavallée, ont également sollicité le CNV pour échanger sur la problématique des émeutes urbaines : échange de diagnostics, d'expériences, de réponses en termes de gestion de ces crises avec, en l'espèce, une focale sur l'échec scolaire en lien avec les problèmes de violence.

En tant que vice-président de la communauté urbaine de Lyon en charge de la politique de la ville et maire de Vaulx-en-Velin, Maurice Charrier indique que l'équipe du Centre Jacques Cartier, qui organise des Entretiens chaque année en collaboration étroite avec l'agglomération lyonnaise, le Département du Rhône et le Québec, a manifesté son intérêt pour accompagner des initiatives qui pourraient être décidées conjointement.

Pour **Claudine Bansept**, chargée de mission au CNV, il s'agit de faire en sorte que ces échanges ne se résument pas à des voyages d'études et s'inscrivent dans un esprit d'applicabilité de projets créatifs. La coopération pourrait se formuler à travers un certain nombre de gisements créatifs au Québec, comme il en existe déjà avec le Rojac et CyberCap. Claudine Bansept suggère que les villes ou institutions intéressées envoient un stagiaire qui serait le chef de projet et qui aurait pour mission de le mettre en œuvre concrètement, dans sa ville, dans le cadre du contrat local de sécurité ou du contrat de ville. Au bout de quelques mois, un correspondant québécois viendrait faire un retour sur expérience, une comparaison entre les deux projets et une forme d'évaluation. Il conviendrait d'y associer systématiquement l'université. Si le CNV n'a aucune vocation à faire ce type de coordination, le CIPC pourrait assurer le lien entre les villes qui s'engagent sur les mêmes projets. À l'intérieur des villes, plusieurs équipes travaillent sur des coopérations sans être en lien. Si l'on veut que le volet international commence à prendre forme dans les contrats locaux de sécurité ou les contrats de ville et soit intégré dans la construction des politiques locales, de petites plateformes devraient être constituées. La Div et le CIPC, qui ont des financements, pourraient, en lien avec la Délégation générale du Québec, envisager de constituer un fonds pour soutenir ces actions, afin que l'on ne renvoie pas les élus à une épuisante individualisation projet par projet.

Quel peut être le portage des coopérations ultérieures ?

Didier Leschi, chef de service du Sadjav (Service de l'accès au droit et à la justice et de l'aide aux victimes), au ministère de la Justice, rappelle que la justice a fait, ces dernières années, de gros efforts en matière de coopération, de travail en commun et de partenariat et qu'elle se situe dans une dynamique positive de progression. Pour preuve, il cite l'implication des procureurs et procureurs généraux, qui n'hésitent pas à aller sur le terrain pour discuter avec les élus et les associations. En tant qu'institution porteuse de pratiques exemplaires qui pourraient être exportées, la justice est en avance, par exemple avec la mise en place du service d'aide au recouvrement des victimes d'infraction. Ce dispositif permet aujourd'hui aux victimes de recevoir l'indemnisation de leur préjudice et c'est une autre institution qui récupère cet argent sur l'auteur des faits.

Néanmoins, pour Didier Leschi, l'histoire évoque le mythe de Sisyphe : des réunions sur la même thématique que celle de ce colloque ont eu lieu il y a dix ans, cinq ans... L'idée de mettre en avant les bonnes pratiques, développer la coopération, n'est pas un discours nouveau. Pourquoi cela ne fonctionne-t-il pas ?

Du point de vue du ministère de la Justice, un sujet de réflexion est que bien souvent, on essaie, souvent à travers le détour par le Canada et le Québec, et en tout cas, par l'étranger, de légitimer des choses qui, en France, ne trouvent pas spontanément une légitimité. C'est par exemple le cas pour une vision commune de ce que doit être la responsabilité de chacun par rapport à l'échange d'informations. Didier Leschi indique qu'autour d'un projet de loi, il avait été longuement discuté du secret partagé, qui suscite en France d'intenses crispations, contrairement au Québec. C'est particulièrement vrai en ce qui concerne le décrochage scolaire, où il s'agit avant tout de repérer au plus tôt l'élève qui décroche, c'est-à-dire dans son collège. Mais en France, dès que l'on est sur une vision territorialisée de CLSPD, discuter de cela avec des chefs d'établissement ou des enseignants dans le collège est quasiment impossible : il faut passer par l'inspecteur d'académie. C'est vrai également en matière de violences conjugales, sur lesquelles l'institution judiciaire fait beaucoup d'efforts, notamment en appliquant des sanctions systématiques. La violence conjugale se joue très souvent au début de la rupture relationnelle entre les deux partenaires et se manifeste par des signes décelés par de nombreuses institutions. Mais communiquer pour traiter immédiatement ces signes annonciateurs d'une possible dégénérescence en violences conjugales est impossible : on vous oppose le secret professionnel, même si vous êtes magistrat, juge de la famille.

Didier Leschi cite aussi les espaces de rencontre, structures indispensables où des parents peuvent rencontrer leurs enfants. Le ministère de la Justice en est financeur. Mais lorsque les magistrats demandent un retour sur le déroulement de la relation, les professionnels de ces espaces opposent le secret : ils redoutent que le fait de communiquer ces éléments au juge amène une dynamique répressive et que les parents n'aient plus confiance en leur structure.

Il y a à construire ensemble une véritable culture commune de la responsabilité par rapport au traitement et à la prévention de la délinquance. C'est essentiellement là que réside l'obstacle, et non sur les capacités à répandre les bonnes pratiques. Le détour par l'étranger crée une émulation qui pourrait permettre de débloquer bien des situations.

Manuel Palacio est détaché par la Protection judiciaire de la jeunesse comme conseiller auprès de l'Inhes (Institut national des hautes études de sécurité). Son statut lui permet une liberté de regard et d'expression qu'il n'aurait pas s'il était dans la position d'un fonctionnaire représentant la PJJ. Il avoue que ces questions lui sont familières, après vingt ans passés sur le terrain comme éducateur, au départ, puis neuf ans au ministère de la Justice. En passant au ministère de l'Intérieur, il retrouve au sein de l'Inhes la question de la prévention de la délinquance et tous ses interlocuteurs précédents. Il estime plus constructif de parler de partenariats concrets sur des actions locales que du principe du partenariat en lui-même. Cet objet assez récent, au regard de l'histoire des institutions françaises, a en effet produit des effets réels. À cet égard, et pour illustrer la thématique du décrochage scolaire, il

évoque ses débuts, il y a vingt ans, en qualité d'éducateur de l'éducation surveillée et de la protection judiciaire de la jeunesse, dans un collège de Seine-Saint-Denis. Avec deux ou trois autres enseignants ou éducateurs, il s'occupait d'une vingtaine d'enfants inscrits à l'école, mais qui n'y avait plus mis les pieds depuis plusieurs mois. Cette situation n'avait pas de nom, n'existait pas dans les statistiques, mais commençait à poser problème. Dans les années quatre-vingts, cinq ou six expériences de ce type étaient menées : deux ou trois en Île-de-France, une à Lyon et une à Montpellier. Dix ans après, de ces petites expérimentations portées par une poignée d'éducateurs, est né le programme des classes relais. L'Éducation nationale ne savait comment aborder le problème qui, officiellement, n'existait pas, puisque les élèves étaient inscrits et que l'on ne pouvait les mettre dans les classes. Il a fallu cinq ou six ans pour traduire ces petites structures d'accompagnement scolaire en un programme que l'on pouvait pérenniser. Aujourd'hui, le programme est beaucoup plus conséquent, avec 250 dispositifs relais, et totalement porté par l'institution Éducation nationale. Ces petits partenariats locaux et concrets ont considérablement fait bouger les lignes sur la question de la rupture scolaire, domaine dans lequel l'Éducation nationale a accompli depuis d'énormes progrès.

Manuel Palacio s'avoue moins à l'aise pour parler des partenariats au niveau des institutions et aux niveaux de décision. Quinze ans plus tard, alors qu'il est chef de bureau en administration centrale, aux prises non plus avec une action locale, mais avec la nécessité d'un portage du programme des classes relais entre la Protection judiciaire de la jeunesse et l'Éducation nationale, il est confronté à de grandes difficultés, pour des raisons qui tiennent aux cultures, mais aussi aux histoires, aux structures et aux conditions de fonctionnement des institutions. L'Éducation nationale constate que ce programme est opérant, qu'il faut le développer et le pérenniser et se tourne vers la PJJ, pionnière en la matière, pour qu'elle continue à le porter et donc, qu'elle fournisse les éducateurs nécessaires. Or, la PJJ ne dispose que de très peu d'éducateurs. Cet exemple montre que le partenariat devient beaucoup plus difficile à traiter et à réaliser dès lors que l'on est dans les instances de décision, où les lourdeurs sont plus grandes.

Tout le monde s'accorde à reconnaître l'intérêt des partenariats, à prôner leur développement. Beaucoup de personnes sont spécialistes du partenariat : une réunion est organisée, on arrive, on se présente, on dit ce que l'on fait, on écoute ce que disent les autres et ce qu'ils font et l'on conclut qu'il serait important de travailler ensemble. Et l'on se donne rendez-vous pour la prochaine réunion. Cela peut faire vivre un certain partenariat, mais quand il s'agit de le concrétiser, c'est extrêmement difficile. Néanmoins, ce n'est pas impossible : il y a des moyens de contourner ces pesanteurs et ces freins, dus au fait que toute l'administration française est organisée de manière à ne pas faire de partenariat – même si cela a évolué ces quinze dernières années, notamment grâce à la politique de la ville, qui s'est efforcée d'introduire d'autres logiques et y a partiellement réussi. Mais la logique de l'organisation administrative est contraire au partenariat. C'est une organisation segmentée où des secteurs ont un champ de compétence, et tout doit se passer à l'intérieur : le budget, le fonctionnement, les cultures professionnelles. Et lorsque l'on veut s'ouvrir aux autres, on s'aperçoit que l'on a la même langue, mais que l'on ne parle pas le même langage, que l'on n'a pas les mêmes temporalités, les mêmes territoires d'action, même s'il l'on parle des mêmes sujets. Tout est fait pour que le partenariat n'existe pas. D'où la nécessité de contourner cette difficulté. Il y a des moyens : localement, la bureaucratie française a été bousculée par le biais des dispositifs de la politique de la ville qui, au-delà des échanges et des réunions, ont été inscrits dans une nouvelle forme d'organisation, malgré tout le mal que l'on a pu dire de ce « millefeuille ». Il n'y aurait pas de prévention de la délinquance sans ce nouveau type d'organisation.

L'outil principal pour contourner ces pesanteurs inscrites dans la nature même de l'organisation française est la démarche de projet. C'est ce qui permet le mieux de passer d'un partenariat verbal et de bonne conscience à des initiatives qui permettent d'avancer. Ainsi, il y a un an et demi, le CIPD fraîchement créé a lancé, à juste titre, un programme de formation. La principale coopération conduite par l'Inhes porte sur le champ de la formation-recherche. Le projet du CIPD était de faire des formations sur la prévention de la délinquance ouvertes non seulement aux professionnels spécialistes de la prévention de la délinquance, mais aussi aux acteurs sans lesquels il n'y a pas de prévention de

la délinquance : les personnels des établissements scolaires, les policiers, les gendarmes, certains personnels de la justice, tous ceux qui concourent à la politique de prévention de la délinquance. Il s'agissait donc d'un vaste programme, absolument nécessaire. Mais une fois ce programme énoncé, les ennuis ont commencé. En effet, le mode d'organisation était classique : un comité interministériel, certes, mais construit traditionnellement, avec un préfet, son secrétaire général et des fonctionnaires issus de diverses administrations. Mettre en place localement des programmes de formation pour tous ces acteurs sur cette base, avec une circulaire venant du haut de la hiérarchie pour exécution dans les six mois, annonçait la catastrophe. La démarche adoptée en réalité, qui s'apparente à une démarche de projet, plus pragmatique et modeste, a consisté à construire non un programme national et central de formation, mais à produire les conditions d'une formation possible sur les échelons départementaux, c'est-à-dire un cadre de travail qui laissait aux organismes de terrain la possibilité de bâtir eux-mêmes leur programme de formation. Ce travail s'est fait dans un cadre d'expérimentation – question à laquelle il est également difficile de donner corps, en France : comment mène-t-on une expérimentation, comment l'évalue-t-on et comment peut-on la généraliser ? – sur quatre départements candidats. L'évaluation a été extrêmement positive et a bien mis en évidence les éléments qui faisaient défaut. Aujourd'hui, la démarche est en phase de poursuite et associe le CNFPT comme opérateur, l'Acsé, la Div et le Forum français pour la sécurité urbaine. Elle intègre des coordinateurs de dispositifs locaux de sécurité qui aident à la construction du catalogue de formation. Cette offre de formation sera disponible dans tous les départements de manière modulaire pour permettre à tous les personnels concernés par la question des politiques de prévention d'avoir des informations, des formations, des réflexions et une ouverture à des débats sur une culture commune.

Valérie Sagant, directrice générale du CIPC, indique qu'un certain nombre de thèmes abordés (vidéo-protection, bandes de rue, décrochage scolaire, violences en milieu scolaire) sont étudiés dans le rapport international du CIPC, accompagnées de la présentation de pratiques. Le thème de la police communautaire et du rôle de la police en prévention a fait l'objet d'un travail approfondi du CIPC avec l'Association canadienne des chefs de police, la Sûreté du Québec, le service de police de la ville de Montréal et d'autres acteurs internationaux, qui débouche véritablement sur des mises en œuvre concrètes à partir d'une analyse comparée internationale.

La directrice du CIPC signale qu'une demande vient d'être formulée à la coopération franco-québécoise sur toutes les questions de médiation et de résolution pacifique des conflits, avec le Rojac. D'autres municipalités ou acteurs peuvent s'associer à cette demande, dont la réponse est attendue pour le mois de mars.

Elle apporte également trois informations complémentaires :

1. Le site Internet du CIPC publie de nombreuses informations destinées à favoriser les échanges, relaie les informations des sites des ministères de la Justice, de l'Intérieur, de la Div et de partenaires d'autres pays, en particulier canadiens. C'est un outil dynamique en trois langues.
2. Du 19 au 21 octobre 2009, à Montréal, le CIPC organise son colloque annuel uniquement centré sur les questions d'évaluation de la prévention, domaine où il y a partout des marges de progression. L'objectif n'est pas de débattre de la théorie de l'évaluation. Mais il existe un certain nombre de méthodes d'évaluation qui ne sont pas forcément onéreuses et qui mettent l'évaluation est à la portée de tous, même si cela requiert un apprentissage et davantage d'outils. Le colloque célébrera par la même occasion les 15 ans du CIPC. Valérie Sagant invite les participants présents dans la salle à profiter de l'occasion pour faire connaître leurs initiatives, organiser des débats et rencontres avec leurs homologues. Elle souligne la forte demande des acteurs au niveau international, en particulier au Canada et au Québec, qui sont très intéressés par les expériences françaises. Ainsi, l'articulation entre la politique de la ville et les politiques urbaines est une spécificité française assez instructive. Le gouvernement du Chili est également intéressé par les expériences et la législation en matière d'aide aux victimes, particulièrement riches en France. Le CIPC ne veut pas se contenter de recenser les pratiques, même si c'est une première étape indispensable. L'objectif est que de ces échanges naissent des outils comme le manuel des trois villes sur les questions de drogue et de prostitution, avec ses

grilles et ses sondages. Le centre est aussi mandaté par des acteurs pour faire des évaluations de politiques publiques et des propositions.

3. Le CIPC entretient des relations étroites avec la Div et avec les autorités françaises, mais Valérie Sagant précise que si les participants souhaitent lui adresser des demandes directement, il y répondra en lien avec les autorités françaises concernées.

Au-delà de la réflexion engagée avec le Québec sur la prévention de la délinquance et des propositions émises et après avoir entendu les expériences de Lille, Bordeaux, Gonesse et Paris, **Pierre Berton** invite les communes mobilisées à se manifester et à informer la Div et l'Acse de leurs actions internationales afin qu'elles soient intégrées dans les Cucs et financées et afin que des interlocuteurs soient désignés pour monter ces actions concrètes en France et à l'étranger. Le CIPC servira de plaque tournante et d'accompagnement pour construire des outils et en tirer des enseignements. Cette démarche est à faire en lien avec la recherche, mais le CIPC doit en être le pivot.

Clôture

José Bernard, représentant la Délégation générale du Québec à Paris, expose le rôle de celle-ci en matière de coopération, à savoir de développer les relations avec la France dans les domaines de la recherche scientifique et technologique, des liens universitaires, du développement linguistique, du développement local et de l'économie sociale, ainsi que pour les questions sociales, éducatives et socio-administratives. Il relève le caractère exceptionnel de ce colloque, dans lequel la politique au sens large – municipale et gouvernementale – associe de façon concrète des actions avec des acteurs de première ligne, c'est-à-dire la police. Il y voit une évolution très importante. Il souligne que les Français sont très critiques avec eux-mêmes, mais que leurs expériences sont très enrichissantes et que le Québec y trouve son avantage, puisqu'il s'est installé dans le 16^e arrondissement de Paris, à la maison du Québec. La Délégation générale du Québec à Paris tient donc à rappeler l'intérêt qu'elle porte à cette question qui fait consensus du côté français et du côté québécois, comme l'ont observé les Premiers ministres respectifs des deux nations, en juin 2008.

Le 4 mars 2009, la commission permanente de coopération France – Québec confirmera cet intérêt d'aller chercher les meilleures pratiques dans les deux pays en examinant de nouvelles propositions de coopération bilatérale. En effet, les gouvernements français et québécois déposent conjointement des sommes considérables pour financer des projets innovants qui débouchent sur des résultats concrets en matière de prévention, mais aussi dans d'autres domaines. Les porteurs de tels projets ont donc tout intérêt à les soumettre à cette commission. En tant que représentant de la Sûreté du Québec, José Bernard annonce que cette structure est également ouverte à toute offre d'échange entre policiers et élus. Deux projets seront proposés le 4 mars. La Sûreté du Québec développe une initiative avec la Belgique, en Flandre, en matière de développement durable, qui enverra des élus et des policiers dans ces deux régions pendant les deux prochaines années. Cette perspective de développement, main dans la main, du problème sociétal soulevé lors du colloque, à savoir l'occurrence de la délinquance et l'analyse qui en a été faite, doit reposer sur le pragmatisme qui, lui-même, passe par l'action. C'est ce que proposent la Sûreté du Québec et la Délégation générale du Québec, en association avec l'Ambassade du Canada.

Sandelle Scrimshaw, ministre plénipotentiaire de l'Ambassade du Canada à Paris, rappelle la longue histoire qui unit la France et le Canada et leurs échanges de longue date en matière de prévention de la délinquance. Aux côtés de la France et du gouvernement québécois, le gouvernement fédéral du Canada a participé à la création du Centre international pour la prévention de la criminalité il y a déjà quinze ans. Depuis 1994, les provinces, les villes, les chercheurs travaillent ensemble. L'organisation de ce colloque en est une illustration.

La sécurité publique est intimement liée à la prévention de la criminalité, qui ne peut se concevoir sans la prise en compte de l'évolution plus générale des cadres de vie. Le CIPC a su saisir cette

dynamique et en est un acteur majeur. On ne peut parler de coopération internationale en matière de prévention de la criminalité sans le CIPC. Grâce à lui, la France comprend mieux le Canada et réciproquement. Et grâce à lui, ces deux pays comprennent mieux ce qui se passe ailleurs.

La prévention de la criminalité est en évolution constante : les conditions économiques, sociales, politiques changent constamment, ce qui amène à adapter les approches à de nouvelles réalités, à relever de nouveaux défis. Ceux-ci sont nombreux. Parmi les sujets évoqués au cours de ce colloque, Sandelle Scrimshaw relève les outils de diagnostic, les actions locales, la formation des policiers, la police communautaire, la justice alternative, l'action sociale, la médiation citoyenne, l'engagement des populations de toutes les sociétés. Le programme est chargé, et pour de nombreuses années encore. Elle y ajoute quelques thématiques qui appellent l'attention et qui ont été identifiées au Canada par le CIPC et le ministère de la Sécurité publique. Ce sont des pistes possibles de futurs échanges franco-canadiens.

Par exemple, les gouvernements encouragent la recherche, mais une fois celle-ci accomplie, comment devient-elle une politique publique ? Comment assure-t-on la mise en œuvre de cette politique publique ? Avec quels outils ? Le Canada est réputé pour la force de ses techniques d'évaluation mais il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine. C'est l'un des axes de travail du CIPC. C'est aussi un enjeu d'actualité en France.

Des questions délicates doivent également être abordées ensemble, notamment les indicateurs de risque et de vulnérabilité à la délinquance. Comment identifier les populations plus à risque sans les stigmatiser ? Cette question amène aux outils d'observation. À cet égard, la France a une longueur d'avance sur le Canada.

Les débats de cette journée promettent de déboucher sur une coopération encore renforcée entre les gouvernements, mais également la société civile et les organisations gouvernementales. C'est l'ensemble de ces acteurs qui vont faire la différence. L'Ambassade du Canada et la Délégation générale du Québec contribueront, dans la mesure de leurs moyens, à faire en sorte que ces coopérations puissent prendre vie.